

RECI

Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration

**Démarches éducatives
à l'épreuve de la diversité :
intégration, ethnicisation
et prévention des discriminations**

NOTE DE CADRAGE

Données exploitées à fin 2009

Date de publication : Octobre 2011



QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU RECI ?

Le Réseau **RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration)** est composé de structures intervenant dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Il a pour objectif de favoriser une **action collective et mutualisée pour produire et diffuser des connaissances sur ces questions.**

Il a une fonction :

- de veille, d'observation des problématiques, des dispositifs...,
- de sensibilisation et de qualification des acteurs locaux et nationaux en charge des politiques publiques (immigration, intégration, lutte contre les discriminations, habitat, école, santé...), des professionnels spécialisés sur les thématiques de l'immigration, de l'intégration, de la prévention des discriminations et des acteurs de la politique de la ville...,
- d'interpellation.

Il est soutenu par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire et par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances.

QUELS APPORTS ?

Le Réseau RECI :

- organise des **temps d'échanges** et des **séminaires de réflexion**,
- produit des **documents de référence** (accessibles sur : www.reseau-rci.org),
- propose une **base de données mutualisée** (<http://biblio.reseau-rci.org>) qui regroupe des notices bibliographiques (articles, rapports publics, ouvrages, supports multimédias...) sur les thématiques de l'**intégration, des migrations et de la lutte contre les discriminations**. Cette base offre une interface simple permettant une **recherche multi-critères** ; un **accès personnalisé** à la base de données ; une **mise à jour régulière** des ressources.

Quelques **publications** du Réseau :

- "Discriminations et territoires, la mobilisation des acteurs locaux", sept. 2009.
- Note de cadrage "Démarches éducatives à l'épreuve de la diversité : intégration, ethnicisation et prévention des discriminations", sept. 2009.
- Le point sur... l'interculturalité comme enjeu d'intégration et/ou de prévention des discriminations, déc. 2009.

QUI CONTACTER ? LES REFERENTS DU RÉSEAU RECI

Murielle MAFFESSOLI - Déléguée : contact@reseau-rci.org

Viviane BIDOÛ-HOUBAÏNE - Déléguée adjointe : contact@reseau-rci.org

GIP ARIFOR (Champagne-Ardenne) – Pôle ressources intégration, lutte contre les discriminations et pour l'égalité (PRILDE)	Emilie ARNOULET, responsable du Pôle, earnoulet@arifor.fr Sandrine BRUYERE, documentaliste, sbruyere@arifor.fr
CID - Centre Interculturel de Documentation (Nantes)	Arnaud CAZAUX, directeur, direction@cid-nantes.org Laurent BERTIN, bibliothécaire, bibliotheque@cid-nantes.org
COFRIMI – Conseil et Formation sur les Relations Interculturelles et les Migrations - (Midi-Pyrénées)	Viviane BIDOÛ-HOUBAÏNE, directrice, cofrimi@wanadoo.fr Laetitia MOYA, documentaliste, documentation.cofrimi@wanadoo.fr
CREFE – Centre Ressources Enfance Famille Ecole Ain Rhône (Rhône-Alpes)	Fabrice MATTEUCCI, directeur, f.matteucci.creffe@free.fr Chantal BELINGARD, documentaliste, chantal.b.creffe@free.fr
EPI - Espace Picard pour l'Intégration (Picardie)	Camille GREMEZ, directrice, camillegremez.epi@gmail.com Jérémy DAVID, chargé de mission jeremydavid.epi@gmail.com
IREV - Institut Régional de la Ville (Nord Pas de Calais)	Morgane PETIT, chargée de mission, m.petit@irev.fr Samir YACOUBI, chargé de mission, s.yacoubi@irev.fr
ORIV – Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (Alsace et Lorraine)	Murielle MAFFESSOLI, directrice, m.maffessoli@oriv.fr Diane HÄSSIG, chargée de l'Information et de la Documentation, documentation@oriv.fr Gaëlle DONNARD, chargée de mission, g.donnard@oriv.fr

AVERTISSEMENT

Cette note, publiée en octobre 2011, à partir des contributions des membres du Réseau RECI, est issue d'une réflexion menée depuis 2008. Sur la base de ces travaux une première publication avait été diffusée en septembre 2009. Le présent document en est une version étayée.

SOMMAIRE

Préambule : Définition, méthodologie, champ de la note	7
Partie I. Les discriminations et le champ éducatif : un sujet complexe	11
A. Discrimination et école	11
B. Caractère systémique des discriminations et pratiques productrices de discrimination	12
C. L'ethnicisation des rapports scolaires	12
D. Gestion de la diversité	13
Partie II. Illustrations pratiques, exemples et cas concrets.....	15
A. Les relations parents/école	15
B. L'accès aux stages	17
C. L'orientation scolaire.....	21
D. Les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)	22
E. Pistes et propositions pour agir.....	23
Fiches – actions « Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives » .	25
n° 1 - Programme de Réussite Educative (PRE)	25
n° 2 – Relation parents enseignants.....	27
n° 3 – Scolarisation des enfants de squats et des enfants Roms	29
n° 4 – « Face à l'école » : passerelle école / entreprise	31
n° 5 – « L'autre et l'ailleurs ».....	33
n° 6 – Rencontre échange sur les gens du voyage et les Roms au collège de la Renetière	35
n° 7 – Rencontre échange sur « Agir contre les discriminations »	37
n° 8 – « Un stage j'y ai droit »	39
n° 9 – Formations sur mesure en direction des Equipes de Réussite Educative	41
n° 10 – Accompagnement des jeunes lycéens dans l'accès aux stages	43
n° 11 – Actions auprès des communauté des gens du voyage – apprentissage écriture, lecture	45
n° 12 – Accompagnement individuel auprès des enfants et jeunes de gens du voyage	47
n° 13 – Une démarche d'apprentissage du français basée sur une approche ludique	49
n° 14 – L'école et les enfants étrangers et/ou issus de l'immigration –Matinées d'échanges	51
n° 15 – Halte aux discriminations. Les connaître pour les combattre	53
n° 16 – « Mois de l'Autre »	55
n° 17 – Ateliers FLE.....	57
Bibliographie – Sitographie	
Education « Discrimination, diversité, intégration, égalité des chances »	59

PRÉAMBULE : DÉFINITIONS, MÉTHODOLOGIE, CHAMP DE LA NOTE

METHODE

Cette note a été rédigée par le Réseau RECI à partir des contributions de ses membres. La méthode de travail adoptée a été de partir du repérage par les structures membres d'initiatives et d'actions mises en œuvre sur leurs territoires respectifs, et d'une définition commune des enjeux relatifs à la gestion de la diversité et à la lutte contre les discriminations dans le champ éducatif. Cette note vise donc à donner des pistes de réflexion et des illustrations concrètes, elle ne se veut pas exhaustive. Des encadrés intitulés « En pratique » donnent des exemples concrets d'initiatives mises en œuvre sur les thèmes évoqués, repérés par le Réseau RECI.

Prenant place dans une réflexion et une démarche en cours au sein du Réseau RECI, cette note sera susceptible d'être enrichie.

DEFINITIONS

Aborder les questions de diversité, lutte contre les discriminations, intégration, etc. dans le champ éducatif implique d'être rigoureux quant à la définition des termes.

Voici donc en préambule la définition de certains des termes et notions abordés dans cette note, qui ne peuvent être assimilés les uns aux autres, décrivant des réalités et des processus pouvant être extrêmement différents.

• **Intégration**

Apparue dans les années 1980 et 1990, la notion d'intégration a fait pour la première fois l'objet d'une définition en 1991, par le Haut conseil à l'intégration¹ :

« Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant ».

Le Haut conseil affirme ainsi sa conviction que la conception française de l'intégration doit obéir à « une logique d'égalité et non à une logique de minorité » ».

Cette conception française de l'intégration est celle d'un processus qui engage les deux parties en présence : les individus de la société d'accueil et les arrivants. Elle concerne les immigrés et leurs enfants, quelle que soit leur origine.

• **Culture, interculturel, multiculturel²**

La culture « est définie comme un ensemble de systèmes de significations propres à un groupe ou à un sous-groupe, ensemble de significations prépondérantes qui apparaissent comme valeurs et donnent naissance à des règles et à des normes que le groupe conserve et s'efforce de transmettre et par lesquelles il se particularise, se différencie des groupes voisins»³.

¹ Le Haut conseil à l'intégration (HCI), créé en 1990 par le Premier ministre définit son action de la manière suivante : « Le Haut conseil à l'intégration a pour souci de poser avec le plus de clarté possible le cadre dans lequel il conviendra d'inscrire la politique que les pouvoirs publics devront mener pour atteindre l'ensemble des objectifs que recouvre la notion d'intégration ».

² Extrait de « Point de vue sur... L'interculturalité comme enjeu d'intégration et de prévention des discriminations », mars 2008, Réseau RECI.

³ CLANET Claude, *L'interculturel : introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*, Toulouse, PUM, 1990.

Par multiculturel, on désigne « un ensemble de plusieurs cultures dans un même espace donné »⁴. « Le multiculturalisme additionne des différences, juxtapose des groupes et débouche ainsi sur une conception mosaïque de la société. Ce modèle additif de la différence privilégie les structures, les caractéristiques et les catégories »⁵.

A la différence de la notion d'interculturalité : « Le préfixe « inter » d'interculturel indique une mise en relation et une prise en considération des interactions entre des groupes, des individus, des identités »⁶.

Le multiculturel s'arrête en fait à une co-existence, se limitant à une juxtaposition. L'interculturel se base sur l'interaction entre des groupes, des individus de cultures différentes.

• Discriminations

Discriminer, c'est établir une différenciation à partir de traits distinctifs.

Aujourd'hui, ce terme s'est chargé d'une dimension négative : discriminer, c'est distinguer en hiérarchisant, c'est-à-dire traiter de manière défavorable une personne par rapport à une autre, sur la base de critères abusifs et illégaux.

La discrimination a été définie par le Haut conseil à l'intégration comme « toute action ou attitude qui conduit, à situation de départ identique, à un traitement défavorable des personnes du fait de leur nationalité, origine, couleur de peau ou religion, qu'une intention discriminatoire soit, ou non, à l'origine de cette situation »⁷.

La loi liste 18 critères de discriminations prohibés : âge, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, caractéristiques génétiques, appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, apparence physique, handicap, état de santé, état de grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

Les discriminations traitées dans cette note sont les discriminations liées à l'origine. Les autres types de discriminations notamment les discriminations liées au genre, ne seront pas abordées.

La discrimination devient répréhensible lorsque :

- elle repose sur un critère considéré comme illégitime, au regard de normes légales ou de normes morales ;
- elle a pour conséquence un traitement plus défavorable d'un groupe ou d'une personne, fondé sur ce critère.

La prévention et la lutte contre les discriminations sont des moyens d'action qui visent l'égalité de traitement entre des personnes.

Lutter contre les discriminations implique une double démarche :

- se référer à la loi : la discrimination a une définition juridique, c'est un délit pouvant être sanctionné par la loi ;
- travailler sur les représentations et les préjugés, qui sont à l'origine des discriminations.

Quels que soient nos choix, nous sommes guidés par nos représentations, et personne n'est à l'abri des stéréotypes et des préjugés. Les représentations sociales sont des phénomènes complexes qui recouvrent l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont produites et partagées par les individus d'un même groupe. Ces représentations peuvent amener des attitudes discriminatoires non conscientes, c'est-à-dire que l'on va accueillir une personne différemment d'une autre selon la représentation que l'on en a. Elles s'expriment par le biais des préjugés, des stéréotypes et des catégorisations. On pourrait dire que la discrimination est l'expression comportementale d'un préjugé, d'un stéréotype.

Ainsi, prévenir les attitudes discriminatoires, c'est avant tout prendre conscience des mécanismes discriminatoires à l'œuvre dans nos relations à l'autre. Il est nécessaire de s'adosser à la définition juridique des discriminations, qui délimite clairement le type d'actes répréhensibles. Mais il est également vital de se former un socle commun de connaissance pour mieux appréhender cette question et la prendre en compte dans ses propres pratiques professionnelles.

⁴ Lire *Ecrire en Wallonie. Méthodes et outils pédagogiques utilisés dans les formations à la démarche interculturelle*, PDD DALIA, 2004.

⁵ ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *L'éducation interculturelle*, PUF, 2004

⁶ Henri TAJFEL in AZZI Assaad Elia, KLEIN Olivier, *La psychologie sociale et les relations intergroupes*, Dunod, 1998.

⁷ HCI, *Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*, Rapport au Premier ministre, HCI, 1998.

- **Diversité**

A la différence de la lutte contre les discriminations, la notion de « diversité » ne désigne par un *moyen*, mais un *état/une situation* donnée.

La diversité caractérise une situation dans laquelle un collectif est composé de personnes aux caractéristiques individuelles diverses (origine, âge, sexe, état de santé, etc.).

CHAMP

Cette note s'intéresse au **champ éducatif** entendu comme ne se limitant pas au champ scolaire, mais englobant :

- **le champ scolaire**, tous niveaux inclus (maternelle, primaire, collège, lycée, université) ;
- **le champ périscolaire et extrascolaire** : actions socio-éducatives, dont l'accompagnement à la scolarité, qui se déroulent sur le temps libre de l'enfant ou collées au temps de l'école, au sein de l'école ou dans des structures de proximité, par exemple les actions mises en place dans le cadre des contrats éducatifs locaux – CEL et des contrats enfance jeunesse – CEJ ;
- **le champ de la petite enfance** : accueil collectif ou individuel.

PARTIE I

LES DISCRIMINATIONS ET LE CHAMP ÉDUCATIF : UN SUJET COMPLEXE

A. DISCRIMINATION ET ECOLE

Ce travail porte sur les discriminations se manifestant dans le champ éducatif, comprenant le champ scolaire et périscolaire. Néanmoins, au centre de ces réflexions, il est nécessaire de revenir sur les relations qu'entretient l'école avec la problématique de la discrimination.

L'école est perçue et généralement présentée comme un lieu où les discriminations n'ont pas cours. Tout semble donc se passer comme si l'institution scolaire n'était pas concernée par la problématique des discriminations. Pierre angulaire du système républicain et du principe d'égalité, l'école est ouverte à tous. Elle a le statut de service public et s'est construite comme le principal vecteur de socialisation et d'intégration.

Le préambule de la Constitution de 1946 mentionne bien que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public et laïque est un devoir national* ». Il existe bien en ce sens en France un droit à l'instruction, et un principe d'égalité d'accès à l'instruction obligatoire. Quelle que soit la situation juridique (y compris irrégulière) des enfants ou de leurs parents, l'accès à l'instruction en France est obligatoire (de 6 à 16 ans) et égalitaire. Des textes législatifs internationaux et nationaux rappellent cette égalité de droit entre les enfants étrangers et français en matière de scolarisation.

L'article 1er de la loi d'orientation du 10 Juillet 1989, repris dans l'article L.111-1 du Code de l'éducation stipule que : « *le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. [...] L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique* ».

Dès lors, l'existence de discriminations au sein de l'école n'est pas envisageable dans la mesure où celles-ci sont contraires à ses valeurs (accueil de tous, égalité) et incompatible avec son rôle.

Partant du principe que « l'école accueille tous les enfants », la discrimination est repoussée hors de l'institution scolaire. Illustrant très bien l'idée que l'école est vue comme un lieu « étanche » aux valeurs ou pratiques négatives existant dans le reste de la société, le Haut conseil à l'intégration (HCI) déclarait en 1998, dans son Rapport au Premier ministre : « *Sans être un univers totalement isolé, l'école reste un monde à part, qui se veut préserver de certaines influences extérieures. Le principe selon lequel le système scolaire doit être indifférent aux différences entre élèves pour offrir à chacun un droit égal à l'éducation et à la réussite demeure très vivace* ».

Un des effets de cette conception est de reporter la responsabilité de la production des discriminations sur le reste de la société, et sur le monde du travail en particulier.

Bien qu'il n'existe pas de fait de sélection à la scolarisation des enfants, l'école n'est pas exempte de processus de sélection (avec des processus de notation, d'orientation, de classement, etc.). Aussi, en déplaçant le questionnement, le véritable enjeu est le suivant : **l'école offre-t-elle réellement une égalité de traitement aux enfants qu'elle accueille ?** (Dhume, 2008) Plutôt que de raisonner en termes « d'accès à » l'école, il faut s'intéresser aux moments, dans la vie scolaire, et dans les champs éducatifs, où des risques d'inégalité de traitement existent. Il peut s'agir de moments décisifs (moments clés pour l'orientation, réalisation d'un stage, etc.) mais aussi de processus plus diffus inhérents aux relations éducatives, de « micro-interactions », qui se jouent dans le quotidien (les interactions entre professeurs et élèves, la distribution de la parole en classe, la répartition spatiale dans la classe, la délégation de responsabilité aux élèves, mais aussi les relations entre parents et professeurs : entretiens, rendez-vous, réunions parents élèves etc.).

L'Éducation nationale n'a pris en compte que de manière récente la question des discriminations. Le plus souvent cette question est traitée prioritairement sous l'angle des « rapports garçons – filles » donc des discriminations de genre, laissant de côté les autres critères⁸.

Dans ce contexte on peut noter que la circulaire du ministère de l'Éducation nationale relative à la rentrée scolaire 2009-2010 met en avant la nécessité de répondre à deux enjeux principaux, à savoir le fait de développer le service public de l'éducation, et donner une chance de réussite à tous les élèves. Ces enjeux sont déclinés en 15 priorités. Parmi ceux-ci figurent le fait de « Lutter contre la violence et les discriminations ».

Dans cette circulaire⁹ le ministère affirme son refus des discriminations en précisant que « *L'École est un lieu où s'affirme l'égalité de tous les êtres humains : la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme. Tout propos, tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, appelle une réponse qui, selon les cas, relève des champs pédagogique, disciplinaire, pénal ou de plusieurs d'entre eux. Les règlements intérieurs doivent impérativement mentionner le refus de toutes les formes de discrimination et les nommer clairement, ainsi que l'interdiction de tout harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne. Il en va de même pour les propos injurieux ou diffamatoires. Dans les lycées, la campagne d'affichage sur le thème « Parler de sa différence », organisée à compter de la fin de la présente année scolaire et poursuivie à la prochaine rentrée, sensibilisera la communauté éducative à la lutte contre l'homophobie* ».

B. CARACTERE SYSTEMIQUE DES DISCRIMINATIONS ET PRATIQUES PRODUCTRICES DE DISCRIMINATIONS

Les phénomènes discriminatoires dans le champ éducatif se cristallisent autour de pratiques concrètes. **Les pratiques quotidiennes, plus ou moins individualisées et plus ou moins institutionnalisées, participent d'une production commune des discriminations.**

Il semble particulièrement opérant, dans le champ éducatif, de parler de discrimination systémique. La discrimination systémique est un concept utilisé dans une approche sociologique, pour qualifier un processus qui met en jeu un système d'acteurs dans lequel personne ne manifeste nécessairement d'intention discriminatoire, mais dont le résultat des actions sera de co-produire une situation de discrimination.

Une des difficultés essentielles dans le repérage et l'identification des discriminations est qu'elles relèvent largement d'un « système », c'est-à-dire du fonctionnement d'une institution et d'un ensemble de pratiques, d'habitudes, et d'attitudes, qui ne sont pas nécessairement conscientes et qui s'interpénètrent et s'alimentent les unes les autres.

Rechercher des manifestations de la discrimination dans le champ éducatif conduit donc à se pencher sur les pratiques et les moments de la vie éducative et scolaire : dans les interactions entre professeurs et élèves (distribution de la parole, répartition spatiale dans la classe, délégation de responsabilités aux élèves...), entre parents et professeurs, moments clés de l'orientation, conseils de classe, etc.

C. L'ETHNICISATION DES RAPPORTS SCOLAIRES

Le HCI, dans un rapport déjà cité mettait déjà en 1998 en garde contre l'ethnisation des relations scolaires.

L'ethnisation « *se réfère à un processus qui consiste à lire et à expliquer les phénomènes scolaires (tels que les résultats, les comportements et les capacités scolaires de l'élève, la qualité*

⁸ 18 critères de discriminations sont prohibés par la loi : sexe, âge, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, caractéristiques génétiques, appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, apparence physique, handicap, état de santé, état de grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

⁹ MENE0911464C - ministère de l'Éducation nationale, circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009, MEN - DGESCO <http://www.education.gouv.fr/cid27581/mene0911464c.html>

des rapports entre l'équipe éducative et les parents d'élèves, ou encore les priorités et les stratégies éducatives de l'école comparées à celles des parents) en s'appuyant sur le construit de l'ethnicité ou de l'altérité culturelle, religieuse ou communautaire de l'élève (ou d'un groupe d'élèves), de sa famille ou de son groupe d'appartenance culturelle, religieuse ou communautaire comme facteur de causalité sui generis, à savoir suffisant et englobant » (Franchi, 2004).

C'est la généralisation de cette pratique dans la gestion des phénomènes éducatifs qui génère un risque d'ancrage structurel des inégalités entre des groupes catégorisés et hiérarchisés.

Dans ce contexte, la discrimination peut être vue comme un « risque » inhérent à l'exercice des métiers éducatifs.

D. GESTION DE LA DIVERSITE

Les témoignages et expériences qui ressortent dans le cadre des relations parents/professionnels de l'éducation, parents/école traduisent les caractéristiques d'une relation dissymétrique maintenue, la question des discriminations n'étant perçue que comme un élément pris en compte dans la relation.

Dans le champ de l'éducation, l'interrogation actuelle reste très fortement l'**accueil de la diversité des publics** : comment faire avec des publics qui ont des logiques culturelles et des pratiques éducatives différentes ? Comment ne pas tomber dans une valorisation d'une certaine culture au détriment des autres ? Comment laisser une place et une expression aux identités culturelles sans tomber dans le folklore et le culturalisme ?

Au cœur de cette interrogation, siège la question de la **conciliation entre pratiques transmises et nouvelles pratiques, entre pratiques individuelles et pratiques collectives**, le tout articulé autour d'une focale commune, l'égalité, mais avec comme fil conducteur l'inquiétude d'une normalisation excessive (« faire entrer dans une norme convenue et attendue »).

La seconde partie de cette note est construite autour de thèmes et problématiques repérés par les membres du Réseau RECI parce qu'ils cristallisent ou interrogent particulièrement la question des discriminations : l'accès aux stages, l'orientation scolaire, les relations parents/école, l'accompagnement éducatif et les projets de réussite éducative.

PARTIE II

ILLUSTRATIONS PRATIQUES, EXEMPLES ET CAS CONCRETS

A. LES RELATIONS PARENTS/ECOLE

Il existe une demande forte, particulièrement des personnels de terrain (enseignants, assistants sociaux scolaires), pour l'acquisition de connaissances sur les enjeux de la diversité dans leur groupe, dans leur classe et de trouver des « clés » pour ne pas dire des « outils » pour améliorer le travail entrepris avec les familles. Il s'agit d'être vigilant afin que cela ne soit pas une réponse « culturalisée » ni seulement ethnicisée.

Cette volonté de « mieux connaître » les pratiques familiales pour mieux entrer en communication avec les parents vis-à-vis desquels la première inquiétude est celle de la « communication » et donc de la langue, repousse, au sein des équipes éducatives, la question des discriminations sur la seule institution, ou à sa frontière.

Cela influe dans le cadre des relations avec les parents : soit l'investissement dans la relation est grande et l'on se rapproche d'une action empathique qui peut conduire à une action supplétive réparatrice, soit la relation est froide, instituée et extériorisée. Au sein d'un même établissement, d'une même structure, une attitude antagoniste : d'un côté, donc, une forte propension à « positiver », de l'autre un déni total, mais dans les deux cas une difficulté avérée à formaliser la posture adoptée et ses raisons.

La pratique révélerait donc une alternance entre l'indifférence aux différences et la prise en compte plus ou moins consciente des critères ethnico-raciaux et de catégories sociales. Par exemple, on reproche aux parents issus de l'immigration de parler une langue française trop approximative ou bien de ne pas parler du tout français à leurs enfants, sans se poser la question de leur propre accès à la langue ; on attribue aux parents Roms un manque d'intérêt ou de considération pour la construction du projet éducatif de leur enfant, on réduit la figure de l'élève difficile à celle du « jeune issu de l'immigration »... Un constat qui interpelle également sur la place des tiers dans cette relation. Les partenaires extérieurs, dès lors que leur représentant aurait une proximité d'origine avec les parents, se retrouvent bien souvent interpellés sur leur « neutralité » et leur capacité à porter la parole... alors qu'ils ont la confiance des parents.

En pratique

Formation et accompagnement des professionnels de la Réussite Educative (PRE) – Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône – Bellegarde (Ain).

Parmi 90 familles repérées dans le cadre du PRE de Bellegarde, 60 % sont des familles étrangères, avec un important pourcentage de familles turques.

La méconnaissance des familles, de leur culture et des modalités de fonctionnement par l'équipe PRE peut se traduire par des incompréhensions : incompréhension par les professionnels du fait que les familles refusent de signer le contrat d'accompagnement, impression que les familles s'en remettent totalement à l'institution scolaire et se désintéressent de la scolarité de leurs enfants, faible présence des parents dans l'école... Ces situations d'incompréhension et un manque de dialogue ont pu entraîner de la part des professionnels des propos parfois durs à l'égard des familles.

Dans ce contexte, des séances de formation – accompagnement des professionnels ont été menées en 2008 par un Agent de Développement à l'Intégration (ADLI) à destination de l'équipe PRE pour améliorer la connaissance des familles turques, ce qui a été complété par un cycle de formation à destination des référents PRE en Rhône Alpes (sur la diversité culturelle, l'histoire de l'immigration et l'immigration de Turquie).

Cette initiative a permis de faire évoluer le regard que les professionnels portent sur les familles, et permettre aux premiers de se projeter dans la logique des secondes. L'effet des préjugés et des représentations est aussi évité. Elle a également permis de mettre à jour une interrogation centrale sur le surnombre dans l'orientation des enfants étrangers et immigrés vers ce genre de dispositif, qui est dû principalement à un problème de défaut de maîtrise de la langue, et de révéler le fait que les critères de recrutement des référents PRE ne sont pas questionnés.

En pratique

Améliorer les relations parents/enseignants - Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône – Saint-Chamond (Loire).

Environ 13 000 personnes d'origine turque habitent Saint-Chamond, qui compte 38 000 habitants. Une immigration qui date des années 1970, des arrivées constantes. Le constat est établi que l'école a très peu de liens avec les familles turques, peu présentes aux rencontres de parents d'élèves, peu impliquées dans la vie de l'école.

Le CREFE, spécialiste des questions scolaires, a mis en place depuis 2006 des temps de rencontres entre un agent de développement à l'intégration (ADLI) et l'équipe enseignante, pour permettre une meilleure connaissance des familles turques et une déconstruction des représentations. L'ADLI est également présent dans les temps de réunions proposés par l'école aux familles en début d'année scolaire, jouant le rôle de médiateur et facilitateur de lien.

Des rencontres sur « l'école en France » ont été proposées par l'école, à laquelle ont participé une dizaine de parents. La présence de l'ADLI à cette rencontre a permis de créer un climat de confiance. Par ailleurs, des temps de rencontre de l'ADLI avec les familles turques ont été organisés.

Ces initiatives visent globalement à permettre un meilleur dialogue entre l'école maternelle et les familles turques, favoriser une meilleure compréhension par les familles des enjeux de l'école et de la réussite scolaire et à travailler sur les représentations stigmatisantes ou sur les préjugés que les professionnels peuvent avoir des familles.

La question de la reconnaissance de la place de ces derniers, de leur capacité à se projeter et à accompagner un parcours de réussite scolaire, et sociale, se joue fortement. Les témoignages de jeunes issus de l'immigration dans le cadre d'un film réalisé en 2006 par l'Association ARCAD 69 par exemple relatent bien le vécu d'une non association des parents dans leur choix d'orientation.

Le principe selon lequel il y aurait un « autorisé à dire et à faire » s'opposant à celui dont la parole est retenue et contenue, s'exprime pleinement.

Le dialogue entre l'école et les familles se trouve ainsi entravé par des incompréhensions mutuelles, des attentes réciproques non comprises, par un manque de communication ressenti par les parents, et particulièrement ceux issus de l'immigration, l'école pouvant leur apparaître comme un lieu fermé et complexe, où ils n'auraient pas leur place. Cette impression est fortement exprimée dans les groupes de parents dès lors qu'ils sont interrogés sur leur relation à l'école, ou avec l'école. Ce fut le cas par exemple dans le cadre d'un groupe de parents de l'université populaire, dans le cadre d'un travail réalisé avec Daniel Thin et la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) en région Rhône-Alpes en 2007-2008.

Dès lors, la question de la discrimination dans le cadre de la relation avec les parents et la façon dont elle est réglée ne trouve, bien souvent sa place, que dans le cadre d'un conflit au sein duquel s'oppose « individualisation » et collectif, identité et règlement.

Elle prend corps lors de sorties scolaires (autour des parents accompagnateurs, de l'autorisation ou du refus parental pour certains enfants de participer à des voyages scolaires) ou dans le cadre de restauration scolaire (hallal...), mais aussi dans le ressenti de décisions des conseils de discipline. Des témoignages de familles turques par exemple dans le cadre de démarche d'intégration (ADLI) relatent le sentiment d'une discrimination notamment au niveau du collège et lycée : le conseil de discipline serait beaucoup moins indulgent avec les enfants « turcs » qu'avec les enfants « français », le renvoi des seuls enfants d'origine turque au regard de décisions concernant d'autres enfants générant ce sentiment de discrimination.

En synthèse, il ressort de l'ensemble de ces problématiques exprimées autour de la relation parents/école la nécessaire appropriation par l'ensemble des acteurs de l'éducation de la question des discriminations liées à l'origine notamment. Cela interpelle la question de la formation des enseignants, tant dans le cadre de la gestion des relations avec les parents que de celle des individualités culturelles au sein de l'école.

La prise de conscience de la notion même de discrimination au sein du système d'intégration égalitaire que constitue l'école ne pourra, semble-t-il, se concrétiser que dès lors que « l'accueil de la diversité » ne sera plus perçue et conçue comme un objet extérieur de l'égalité mais comme un principe inhérent de cette égalité.

En pratique

L'école et les enfants étrangers et/ou issus de l'immigration - Cycle de matinées d'échanges - Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV), Centre régional de documentation pédagogique Alsace (CRDP) – Alsace.

Sollicité par le CRDP, l'ORIV a conçu et organisé en 2006-2007 un cycle de 4 matinées d'échanges thématiques :

- Enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France
- La diversité des origines en classe
- Ecole et familles issues de l'immigration : une méconnaissance réciproque ?
- L'orientation, sur le fil de discriminations

Les publics ciblés par ces rencontres étaient les publics enseignants (professeurs des écoles, professeurs certifiés et agrégés, étudiants IUFM, etc.) et tous les personnels d'équipes pédagogiques (dirigeants d'établissements scolaires, enseignants, documentalistes, CPE, Inspecteurs, etc.).

Pour chaque temps d'échanges, un ou deux spécialistes (universitaires de différentes disciplines) sont intervenus afin d'introduire le sujet et de poser un cadre de réflexion. Un deuxième temps était consacré à la présentation d'expériences locales ou nationales.

Plusieurs objectifs sont poursuivis à long terme dans le cadre de cette démarche :

- diffuser des connaissances et des savoirs sur les problématiques de l'intégration, de la diversité et des discriminations,
- capitaliser des savoir-faire, des outils existants ou à inventer (notamment pour le CRDP),
- valoriser des travaux, réflexions et connaissances disponibles,
- dégager des pistes d'action pour les acteurs locaux,
- toucher de nouveaux publics pour chacune des structures.

Au total 125 professionnels ont participé à ce cycle (entre 20 et 60 participants par matinée), avec une majorité d'enseignants qui constituaient le public cible.

Les autres professionnels présents se répartissent entre : proviseurs, professionnels des différents services de l'éducation nationale (chargé de mission au rectorat, inspection académique, personnel des centres d'information et de documentation), étudiants, travailleurs sociaux et associatifs (assistants sociaux, conseillère en économie sociale et familiale, animateur, professeurs de Français langue étrangère).

B. L'accès aux stages

Le domaine de la discrimination prohibée a été étendu à l'accès aux stages et aux formations professionnelles par la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, qui a modifié en profondeur le Code du travail.

Cette loi, votée en France en application des directives du Conseil de l'Union européenne¹⁰, modifie l'arsenal juridique de lutte contre les discriminations. **La discrimination directe ou indirecte dans l'accès aux stages est donc un délit puni par la loi, et c'est un préalable qu'il est bon de rappeler.**

« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération (...) de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de

¹⁰ Directives 97/80/CE du 15 décembre 1997 relative à la charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe, 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap ». (**Code du travail** - article L1132-1).

Peu d'études, de rapports ou de travaux existent sur cette question.

Les discriminations dans l'accès aux stages font l'objet d'un rapport officiel, pour la 1^{ère} fois, en 2000 : il s'agit d'un rapport de l'inspection générale de l'Education nationale (IGEN) au ministre délégué à l'Enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, qui établit un constat clair : les pratiques de discrimination raciale dont sont victimes les élèves des lycées professionnels lorsqu'ils recherchent un stage sont « fortes et répandues ». Ce rapport pointe que chez les élèves issus de l'immigration, « les pratiques discriminantes sont fortes dans 30% à 50% des cas. Elle ne concernent pratiquement que les élèves d'origine africaine, l'origine maghrébine étant majoritaire ».

De nombreux témoignages recueillis dans le cadre de cette enquête auprès d'établissements professionnels confirment également que ces pratiques sont anciennes et courantes.

Suite à ce rapport, une circulaire du ministère de l'Education nationale précise le rôle des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale¹¹, auprès des établissements (Circulaire n° 2002-077 du 11 avril 2002 « Préparation de la rentrée 2002 en lycée professionnel »).

Depuis, la question de la discrimination dans l'accès aux stages a été traitée dans plusieurs projets européens EQUAL, financés par le Fonds social européen (FSE) et avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), parmi lesquels :

- *Talent* (Territoires en Action Lorrains pour l'Égalité Nouvelle au Travail), porté par l'académie de Nancy-Metz et la direction régionale lorraine de l'ACSE ;
- *Transfert* porté par l'Union nationale des syndicats autonome, le Fédération Léo Lagrange, le groupe AGAPES Restauration, le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale et l'union nationale lycéennes sur trois territoires (Lille-Roubaix dans le Nord-Pas-de-Calais, Bellegarde Oyonnax dans l'Ain en Rhône-Alpes, et Reims en Champagne-Ardenne)¹² ;
- *Accede* (Acteurs Concertés pour l'Égalité et contre les Discriminations Ethniques à l'emploi des jeunes) mené à Villeurbanne, dans le Rhône, par la Ville de Villeurbanne et des partenaires locaux (association, mission locale, ANPE, unions locales CFDT et CGT, ADECCO et l'académie de Lyon).

Rôle des stages : qualification et expérience du monde du travail.

Les stages ou périodes de formation en entreprise n'ont pas le même statut selon les types d'établissements et de formation. Ils sont obligatoires dans le cadre des enseignements professionnels¹³. En CFA (centre de formation des apprentis), ils sont même une condition pour l'entrée en apprentissage et pour l'accès à la formation. Par contre, les stages réalisés par les collégiens de 3^{ème} sont des stages d'observation courts qui n'ont pas d'incidence sur l'obtention d'un diplôme. Ils sont néanmoins obligatoires en théorie depuis 2005, mais de fait certains collèges renoncent à les mettre en place en raison des difficultés rencontrées pour trouver des lieux de stage.

Quels que soient les niveaux et types de formation, le vécu de discriminations dans l'accès à un stage a des conséquences. Dans le 1^{er} cas, ne pas réaliser un stage, ou ne pas le réaliser de manière adéquate, est un obstacle à la formation et peut y mettre fin. Dans le 2^{ème} cas, il a été observé qu'en tant que 1^{er} contact avec le monde de l'entreprise, la confrontation pour des collégiens à la discrimination pouvait être un fait marquant pesant dans leur scolarité postérieure.

¹¹ La circulaire leur donne pour rôle d'intervenir dans « les actions d'information sur le dispositif 114-CODAC auprès des jeunes en formation initiale dans les établissements où certains élèves rencontrent des difficultés d'accès aux stages ou à l'emploi ». Ils sont aussi les représentants de l'Education nationale dans les CODAC (commissions départementales d'accès à la citoyenneté devenues depuis les Comités pour l'Égalité des Chances ou COPEC).

¹² Ces deux projets ont donné lieu à la réalisation d'études sur le phénomène : « Les discriminations, de l'école à l'entreprise », de Fabrice DHUME et Nadine SAGNARD-HADDAOUI, dans le cadre du projet EQUAL-Transfert, et « Difficultés d'accès et discriminations dans l'accès au stage » de Nicolas FARVAQUE, dans le cadre du projet EQUAL-Transfert.

¹³ Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

Positionnement et rôle des entreprises dans les discriminations à l'accès aux stages.

Généralement, les entreprises ont une vision réduite des stagiaires : utilitariste (ils représentent de la main d'œuvre gratuite), ou ceux-ci peuvent être considérés comme un poids (c'est le cas des élèves de 3^{ème}, dont la période de stage courte d'une semaine, couplée à leur jeune âge et leur manque de compétence, en fait une charge).

Dans le cas des entreprises réticentes à accueillir des stagiaires sur la base de représentations négatives (pas nécessairement exprimées), une bonne coordination et une bonne communication entre enseignants référents et tuteurs dans le cadre de l'entreprise peuvent contribuer à régler le problème. C'est ce qui a été observé dans le dispositif « Un stage j'y ai droit » mis en place en Essonne pour favoriser la réalisation par les élèves de 3^{ème} de collèges en politique de la ville : la communication auprès des entreprises par la chargée de mission du conseil général d'une part, et la préparation « coaching » des élèves au monde de l'entreprise et aux objectifs du stage, combiné à un appui pour l'accès aux stages avec la mise en place d'un portefeuille d'offres spécifiques, ont permis de changer les a priori des uns et des autres (« *les entreprises sont discriminantes* », « *les jeunes ont des problèmes de comportement* »...).

Autre enjeu de cette action expérimentale : agir sur les inégalités liées au capital et au réseau social des élèves. Les jeunes issus de milieux défavorisés ne bénéficient pas des mêmes appuis et relais vers le monde du travail. La plupart des stages de 3^{ème} sont trouvés dans un réseau de connaissance, et les élèves qui en sont dépourvus se tournent systématiquement vers « l'épicerie du coin » ou abandonnent. C'est pour lutter contre ce phénomène que cette action met à disposition des élèves des offres de stages négociées avec les entreprises, dans diverses entreprises et laboratoires de recherche.

Enfin, dans ce domaine, la discrimination n'est pas seulement « le problème de l'entreprise » : elle n'existe pas seulement au point de passage entre l'école et l'entreprise, mais existe bien de part et d'autre de ce moment, sous des formes diverses¹⁴. C'est une chose à garder à l'esprit quand on veut travailler sur la question des discriminations dans l'accès aux stages : les pratiques découlant des phénomènes de représentation, des préjugés, de l'ethnisation et de la stigmatisation existent à l'école aussi bien que dans l'entreprise, avec une certaine continuité entre les deux.

Rôle des acteurs éducatifs.

Les chefs d'établissements, professeurs principaux et enseignants, qui peuvent intervenir dans le cadre de la recherche/réalisation d'un stage, sont les acteurs de 1^{ère} ligne face aux jeunes.

Face à l'existence de discriminations, leurs réactions peuvent être diverses : il arrive souvent que les enseignants tentent de gérer les situations en direct, sans nécessairement en référer aux chefs d'établissements, ce qui fait que toutes les situations ne sont pas connues. Les enseignants sont exposés au danger de discriminer eux-mêmes par anticipation (en déconseillant/décourageant un élève qui s'expose à un refus douteux susceptible d'être discriminatoire), certains règlent eux-mêmes la situation d'élèves qui ne trouvent pas de stage...

Conséquences sur les élèves.

On l'a dit, le vécu d'une première expérience de discrimination pour un jeune, dans ses premiers contacts avec l'entreprise, peut le marquer de manière profonde. Et ce ressenti ne sera pas nécessairement verbalisé.

Les conséquences, comme pour la plupart des personnes victimes de discriminations, sont multiples : perte de confiance, stratégies d'évitement (ils évitent de s'exposer à des refus et limitent alors leurs candidatures : c'est de l'autocensure qui crée une autodiscrimination)...

Les conséquences chez les élèves, et l'importance du phénomène sont difficiles à cerner en raison d'un manque de verbalisation des expériences. Parler d'une expérience de discrimination est important, néanmoins il est rare que cette parole s'exprime, et les élèves qui parfois ont vécu de véritables situations de discrimination gardent le silence.

Le projet ACCEDE, mis en œuvre à Villeurbanne, dans le Rhône, s'est intéressé à cette question. Le lycée de la nouvelle chance implanté dans cette ville a mis en place une procédure de contrôle imposée aux entreprises dans le système d'offre de stages, limitant la liberté de ces dernières pour le choix des stagiaires. Seules 4/5^{ème} des entreprises, sur 80 entreprises partenaires, se sont

¹⁴ Voir à ce propos Fabrice DHUME, Nadine SAGNARD-HADDAOUI, « La discrimination, de l'école à l'entreprise. La question de l'accès aux stages des élèves de lycée professionnel en région lorraine », 2006.

opposées à ce système, et finalement une seule a abandonné le partenariat avec le lycée. Par la suite, face au constat que les lycéens ne parlaient pas des discriminations qu'ils vivaient, le recueil de récits de leurs expériences de discrimination a été réalisé et a contribué à libérer leur parole. Le lycée est allé jusqu'à la mise en place d'une grille de repérage et de veille des discriminations.

Pistes et préconisations :

Pour agir sur la manifestation des discriminations dans l'accès aux stages, certaines solutions et pistes ont pu être proposées dans le cadre des projets menés sur cette question, notamment :

- Créer des systèmes de repérages et « observatoires » des discriminations.
- Mettre en place des réseaux locaux pour favoriser l'accès aux stages : on l'a dit précédemment, certains élèves rencontrent dès la 3^{ème} des obstacles pour la réalisation d'un stage, et les expériences de discriminations en lien avec le monde du travail commencent là. Un des principaux éléments leur faisant défaut est l'absence de réseau familial ou personnel ancré dans le monde professionnel. La mise en place de réseaux (à échelle communale, départementale, etc.) de parrainage/tutorat peut-être une solution à cet obstacle.

En pratique :

« Un stage j'y ai droit », action en faveur de l'accès aux stages de 3^{ème} – conseil général de l'Essonne.

A l'origine de ce projet, une élue du Département, vice-présidente du conseil général de l'Essonne, conseillère générale et adjointe au maire d'une commune du département, siégeant dans les conseils d'administration de certains établissements scolaires de la ville organise en 2005 une réunion rassemblant les établissements scolaires de la ville (deux collèges et un lycée), des représentants du MEDEF et de la CFDT. Cette réunion visait à établir pourquoi les collégiens ne réalisaient pas leur stage en entreprise.

Le postulat de départ est que cet état de fait est la conséquence de pratiques discriminatoires des entreprises, sur des critères essentiellement d'origine et de patronyme... mais aussi de traitement différencié basé sur l'adresse, le territoire des Ulis souffrant d'une image dégradée.

Cette action est une action d'accompagnement d'élèves de 3^{ème} pour la réalisation de leur stage d'observation en entreprise à travers :

- la création et l'animation d'un réseau d'entreprises pour le recueil puis la proposition d'offres de stages aux collégiens (mise à disposition des collèges d'un « portefeuille d'entreprises ») ;
- la préparation des collégiens à la réalisation de leur stage à travers des sessions de coaching réalisées par un institut spécialisé.

Diverses modalités sont mises en œuvre :

- animation d'un réseau d'entreprise, recherche de nouveaux partenaires sensibilisés aux difficultés que rencontrent les jeunes collégiens ;
- préparation des élèves aux stages par un institut de « coaching », outil qui met en œuvre des actions concrètes et complémentaires pour démystifier l'entreprise et en faire connaître les règles, valoriser des métiers très divers et travailler sur la motivation des élèves ;
- engagement commun autour d'une charte, élaborée en 2008. Elle est signée par le conseil général et l'inspection académique.

Mis en place en 2006, l'objectif de ce dispositif défini comme expérimental est la pérennisation du dispositif sur un groupe de cinq collèges chaque année, avec un roulement des collèges bénéficiant du dispositif (sortie du dispositif quand la problématique est reprise par les établissements et les équipes éducatives).

Il repose sur un partenariat stable : conseil général de l'Essonne, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Education nationale, inspection académique, entreprises locales, centres d'études, laboratoires de recherche et universités (pour l'accueil de stagiaires), etc.

En pratique

Accompagnement des jeunes lycéens dans l'accès aux stages - Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Aube.

Face à la difficulté rencontrée par certains jeunes lycéens à trouver une entreprise pour la réalisation de leur stage technique, obligatoire pour la validation de leur année scolaire, la **Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Aube**, en partenariat avec deux lycées de l'agglomération troyenne. Elle propose une action qui consiste à :

- proposer une aide aux jeunes à la recherche de stage, un accompagnement et un suivi des lycéens ;
- organiser des rendez-vous avec les professeurs, rendez-vous individuels avec les jeunes pour cibler la/les difficulté(s) qu'ils rencontrent ;
- rechercher des entreprises volontaires pour accueillir des stagiaires ;
- préparer les jeunes aux entretiens et assurer un suivi pendant le stage.

Cette action a été mise en place de 2006 à 2008. Elle vise à la validation de son année par les jeunes rencontrant des difficultés pour la réalisation de leur stage. 3 à 8 jeunes ont été suivis par lycée, et tous ceux qui ont été assidus aux démarches ont trouvé et réalisé un stage.

En pratique

« Face à l'école » : passerelle école/entreprise – FACE Grand Toulouse - Toulouse

Cette action est née du constat des difficultés, pour certains élèves, à trouver un stage en entreprise ou un contrat d'apprentissage. La plupart de ces élèves, en majorité d'origine étrangère et issus d'un quartier populaire, n'ont pas de réseau familial.

Afin de favoriser l'égalité des chances dans le cadre de l'accès aux stages et à l'entreprise, plusieurs choses ont été mises en place :

- des simulations d'entretien d'embauche avec des professionnels et employeurs ;
- des interventions dans les classes : des professionnels rencontrent les élèves d'une classe afin de faire connaître l'entreprise et les métiers qui la concernent ;
- des visites d'entreprises par groupe de quatre élèves et un entretien avec un professionnel ;
- une mise en relation avec les entreprises pour la recherche d'un stage : mise en lien entre l'établissement scolaire et des entreprises disposées à prendre des élèves en stage.

C. L'ORIENTATION SCOLAIRE

La question de l'orientation reste très « scolaire ». Les positions des personnels d'orientation témoignent de la difficulté à questionner ce qui se joue dans le cadre de l'orientation, pourtant déterminante pour le projet professionnel des jeunes, et le projet personnel des familles¹⁵.

Dans l'orientation des élèves, les dispositifs d'évaluation et de sélection ne sont pas systématiquement et clairement définis selon des règles connues de tous. Quels moyens trouver afin d'assurer une équité dans les mécanismes de sélection ? Comment prendre la mesure des phénomènes d'autocensure chez des jeunes qui déconsidèrent leurs compétences par manque d'appui ? L'orientation scolaire et la spécialisation précoce d'une certaine partie de la population scolaire ne risquent-elles pas de priver certains enfants de compétences de base incontournables (notamment des capacités de communication nécessaires à notre société de la connaissance et de l'information avec le champ des nouvelles technologies) produisant de nouvelles sources d'inégalités pour les citoyens de demain ?

L'école, et dans une certaine mesure les espaces éducatifs périscolaires, ont du mal à s'adapter à la diversité et à l'hétérogénéité de leurs publics. Difficulté à concilier approche différenciée et égalité de traitement, à dépasser la seule mise en place d'actions multiculturelles par des dispositifs participatifs. Citons tout de même quelques actions dans le Rhône qui vont dans ce

¹⁵ Observées notamment dans le cadre du colloque « Ecole-famille : quelle place pour les parents ? » organisé par la Région Rhône-Alpes en novembre 2008.

sens : projets radiophoniques autour des discriminations dans l'accès aux stages de l'association Fréquence-Ecoles, tutorats Etudiants/Collégiens autour de la construction de projets professionnels et jeu/débats centrés sur les discriminations avec ARCAD, association de l'agglomération lyonnaise créée en 2003 dont l'objet est la lutte contre les discriminations, à travers des actions de sensibilisation des publics, particulièrement dans les domaines de l'accès à l'éducation, la formation et l'emploi

D. LES ELEVES NOUVELLEMENT ARRIVES EN FRANCE (ENAF)

Au niveau de l'Éducation nationale, le public pris en compte sous le vocable « Elèves nouvellement arrivés en France » désigne les enfants en âge d'être scolarisé, arrivant pour la première fois en France sans maîtrise du français ou du niveau scolaire lié à leur âge.

Ce terme est souvent mis en parallèle de celui des « primo-arrivants ». En fait ces notions ne renvoient pas aux mêmes réalités d'où de fréquentes confusions et des difficultés dans la comparaison des données.

Les « Élèves Nouvellement Arrivés en France » bénéficient, de l'école primaire au lycée, pendant une année scolaire, d'une prise en charge éducative adaptée, au sein d'une classe d'accueil et ceci, en parallèle à leur inscription obligatoire en classe ordinaire. C'est dans les années 1970, avec l'arrivée d'un grand nombre d'enfants par regroupement familial, que ces Classes d'Initiation (CLIN) pour l'école primaire et CLasses d'Accueil (CLA) pour le second degré (collège et lycée), furent créées. Ces structures scolaires adaptées ont été renforcées récemment, suite au constat "d'arrivées plus nombreuses de jeunes souvent plus âgés que par le passé, et peu ou pas scolarisés antérieurement".

La circulaire n°2002-100 du 25 avril 2002 relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France fixe les modalités de leur prise en charge et vise l'acquisition de la langue française et l'intégration au sein du cursus scolaire classique.

Pour le premier degré, ces enfants sont inscrits « obligatoirement dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire. Les élèves du CP au CM2, sont regroupés en Classe d'Initiation (CLIN) pour un enseignement de *français langue seconde*, quotidiennement et en fonction de leurs besoins. A leur arrivée, ils doivent pouvoir bénéficier d'une évaluation de leur niveau en langue française, mais aussi de leurs acquis scolaires dans leur langue d'origine ». En fin d'année, une évaluation des acquis des élèves doit permettre d'envisager la nécessité ou non de la poursuite d'un suivi adapté.

En collège et lycée, les enfants ayant antérieurement été scolarisés, bénéficient d'une classe d'accueil ordinaire (CLA) et pour ceux n'ayant jamais été scolarisés dans leur pays d'origine, une classe d'accueil nommée CLA-NSA est proposée.

La mise en place de ces classes d'accueil dépend du nombre d'enfants concernés. Si celui-ci est jugé insuffisant pour permettre un regroupement en classe d'accueil, les enfants devraient bénéficier de cours de français personnalisés.

En pratique

Accompagnement vers la scolarisation en France d'enfants de migrants récemment arrivés en France et d'enfants des communautés des Gens du voyage.

Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) intervient pour :

- l'accueil et la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France sans maîtrise de la langue française (non francophones) ou des apprentissages scolaires (premier degré et second degré) et des enfants du voyage ;
- l'accompagnement à la scolarité (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Concernant la scolarisation des élèves, deux cas de figure existent :

- accueil dans des classes spécifiques : des classes sont ouvertes pour accueillir les élèves, lorsqu'il y a des dispositifs d'accueil et d'accompagnement linguistique. Dans ce cas les scolarités sont suivies et se déroulent généralement sans problème.
- immersion des élèves dans des classes « classiques » : ce cas de figure est très différent selon le soutien linguistique apporté et selon les situations locales.

Le CASNAV s'adresse aux enfants ou adolescents ayant besoin d'un apprentissage spécifique de la scolarité et de la langue française.

E. Pistes de propositions pour agir

Les acteurs éducatifs sont confrontés à un double défi dans leurs actions en direction d'une population marquée par la diversité de leurs origines et/ou de celles de leurs parents. Il s'agit d'une part, de prendre en compte ces origines afin d'éviter des effets de violences symboliques et/ou des jugements de valeur ; d'autre part d'éviter la réduction culturaliste conduisant à imputer à la culture des éléments provenant d'autres sphères (sociale, économique, familiale, etc.).

Face à la complexité des enjeux socio-éducatifs et aux repositionnements institutionnels, il est essentiel pour les acteurs éducatifs, ou en charge de la mise en œuvre opérationnelle de projets éducatifs locaux (Projets de réussite éducative et autres dispositifs partenariaux du champ éducatif...), et directement engagés auprès des jeunes et des familles les plus en difficultés de :

- Mieux comprendre les processus de ségrégation à l'œuvre ;
- Renforcer leur expertise et leurs connaissances ;
- Co-construire des outils d'aide à la transformation des pratiques.

Ces enseignements, sans être inédits, mettent en lumière le besoin constant de la qualification collective des acteurs en charge des questions éducatives au sens large (les champs du scolaire, du social et du médico-social, de la culture...).

En ce sens, des pistes de propositions peuvent être proposées, pour agir en faveur d'une meilleure prise en compte de la diversité d'une part, et de la lutte contre les discriminations d'autre part :

- **Qualifier et former les acteurs** du système éducatif **sur les différents champs** (lutte contre les discriminations, avec une approche juridique et un travail sur les représentations, interculturalité et diversité culturelle, etc.), en recherchant la forme d'appropriation et de compréhension la mieux adaptée ;
- **Développer les moyens d'articuler le principe d'intégration républicaine avec la prise en compte de la diversité et des discriminations ;**
- **Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques** en matière de lutte contre les discriminations et de prise en compte de la diversité.

Ces « pistes » sont des éléments qui ont pu émerger de la réflexion des auteurs de cette note. Cette liste ne se veut ni exhaustive, ni fermée, elle a vocation à être enrichie et approfondie.

Fiche-action n°1

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Programme de Réussite Educative (PRE)
Date de début et de fin Durée de l'action	Mai à décembre 2008
Territoire(s)	Bellegarde (Ain)
Porteur(s) de l'action	Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône
Public(s) ciblé(s)	Equipe PRE : enseignants, travailleurs sociaux (assistants-es sociales), équipes de prévention spécialisées, CPE, coordonnateur REP, acteurs de la vie associative (centre social).
Contexte	Parmi les 90 familles repérées dans le cadre du PRE, 60 % sont des familles étrangères. Une méconnaissance de l'équipe PRE des familles turques et de leur modalité de fonctionnement, qui peut se traduire par des incompréhensions : pourquoi les familles refusent-elles de signer le contrat d'accompagnement ; impression que les familles s'en remettent totalement à l'institution scolaire et se désintéressent de la scolarité des enfants, une faible présence des parents dans l'école est mise en avant. Des professionnels qui ont des propos parfois durs à l'égard des familles.
Description de l'action	Objectif : - Comprendre les appréhensions culturelles des parents - Favoriser la participation des parents au parcours de réussite éducative Méthode : - Des séances de formation - Accompagnement mené par l'ADLI, (Agent de Développement local à l'Intégration), à auprès de l'équipe PRE pour améliorer la connaissance des familles turques et débloquer certaines situations - Cycle de formation sur la diversité culturelle, l'histoire de l'immigration et l'immigration turque
Facteurs de réussite Points forts	Le regard des professionnels porté sur les familles a évolué. Les professionnels sont beaucoup moins dans le préjugé. Ils se projettent au contraire dans la logique des familles.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Les professionnels n'ont fait remonter aucune situation de discrimination. Sont mises en avant : - des difficultés qui sont parfois plus d'ordre culturel et ponctuel : défaut de maîtrise de la langue française. - Absence de données chiffrées nationales ou locales sur la typologie des enfants orientés vers le PRE (critères de nationalité, nombre d'enfants de parents immigrés ou d'enfants étrangers). - Le fonctionnement des commissions disciplinaires où sont absents les parents, n'est pas interrogé. - Les critères de recrutement des référents PRE ne sont pas questionnés. - Les professionnels ont une faible connaissance et sensibilité sur des questions interculturelles, peu de connaissance des familles d'origine étrangère ou d'expérience de travail avec ces familles.
Perspectives	La mission sur Bellegarde est terminée. Est prévu un échange de pratique ouvert à tous les référents PRE sur ces mêmes questions de logique éducative et de transformations des pratiques professionnelles. A l'échelle du CREFE, une réflexion est menée sur les difficultés pointées plus haut : interroger les critères d'éligibilité des enfants vers un dispositif PRE.
Rédacteur de la fiche	Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône Tél. : 04 72 36 31 05 - Mail : crefe@crefe.asso.fr

Fiche-action n°2

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Relation parents enseignants
Date de début et de fin Durée de l'action	Septembre 2006 – septembre 2009
Territoire(s)	Saint-Chamond (Loire)
Porteur(s) de l'action	Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône
Partenaire (s) et/ou prestataires	Comité départemental de pilotage de la mission ADLI (Agent de Développement Local à l'Intégration), DDASS, ACSE, comité de suivi local (CCAS, conseil général, CAF, élu aux affaires scolaires, écoles, CREFE)
Public(s) ciblé(s)	Une école maternelle de St-Chamond, les familles turques (une dizaine de familles ont été touchées par l'action).
Contexte	Environ 13 000 personnes d'origine turque habitent St-Chamond. Une immigration qui date des années 1970, des arrivées constantes. Le constat : l'école a très peu de liens avec les familles turques, peu présentes aux rencontres de parents d'élèves, peu impliquées dans la vie de l'école.
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un « meilleur dialogue entre l'école maternelle et les familles turques » ; - Favoriser une meilleure compréhension par les familles des enjeux de l'école et de la réussite scolaire ; - Travailler sur les représentations stigmatisantes et les préjugés que l'école peut avoir des familles. <p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de rencontres collectives entre l'ADLI et l'équipe enseignante, pour permettre une meilleure connaissance des familles turques, une déconstruction des représentations. - Présence de l'ADLI sur les temps de réunions proposées par l'école aux familles en début d'année scolaire. - Organisation de rencontres sur « l'école en France » proposée par l'école à laquelle ont participé une dizaine de parents. - Temps de rencontres de l'ADLI avec des familles turques.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	L'école et les familles ont exprimé le souhait de se voir régulièrement pour développer le dialogue et prévenir les incompréhensions mutuelles. La venue de parents d'origine turque dans les réunions. La présence des mères turques comme accompagnatrices lors des sorties scolaires.
Facteurs de réussite Points forts	L'école est très satisfaite du travail mené. Ce sont essentiellement des questions d'ordre interculturel qui ont pu être abordées : faire en sorte que les professionnels portent un regard différent sur les familles, soient moins dans le préjugé et aient une connaissance plus fine de l'immigration turque. C'est l'occasion pour les familles de porter également un autre regard sur l'école.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Un comité local de suivi difficile à mettre en place. Manque de partenaires au niveau local.
Perspectives	L'action est expérimentée depuis dans les autres écoles de la commune. Une demande est initiée par le CCAS.
Rédacteur de la fiche	Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône Tél. : 06 86 42 02 43 - Mail : sakizci.zafer.crefe@free.fr

Fiche-action n°3

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Scolarisation des enfants de squats et des enfants Roms
Date de début et de fin Durée de l'action	Depuis 2006
Territoire(s)	Lyon et son agglomération
Porteur(s) de l'action	CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats)
Partenaire (s) et/ou prestataires	CLASSES est membre du réseau Romeurope
Public(s) ciblé(s)	Enfants et familles Roms
Contexte	<p>Au niveau du Grand Lyon, de nombreuses familles d'origine étrangère, principalement des Roms, vivent dans la précarité. Leurs enfants rencontrent des difficultés pour bénéficier du droit à la scolarité. Les familles subissent au cours de l'année scolaire plusieurs évacuations des squats, qui remettent en question la scolarisation des enfants.</p> <p>La scolarisation des collégiens : outre, les problèmes d'inscription, le déroulement de la scolarité au collège s'avère inadapté à des jeunes Roms (situation d'analphabétisme, des jeunes noyés dans le système scolaire, sans prise en charge individuelle). Situation qui se traduit par une absence des jeunes Roms du collège.</p> <p>Disparition des classes d'accueil pour les Enfants Nouvellement Arrivés. Refus de certaines écoles de scolariser les enfants car manque de places.</p>
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les familles dans leurs démarches d'inscription, (prise en charge du transport des enfants vers l'école grâce à des dons). - Assurer le lien avec l'école, - Soutenir les enfants scolarisés. <p>Pour chaque école « accueillante », un « référent » CLASSES assure le lien entre la famille et l'école.</p>
Résultats / Bilan / Evaluation	Sur l'année scolaire 2008-2009, sur 82 enfants repérés par CLASSES, seuls 48 ont été scolarisés.
Facteurs de réussite Points forts	<p>Pour les enfants scolarisés en primaire, les résultats sont de façon générale, positifs : bonne fréquentation, progrès rapides, notamment dans l'apprentissage du français.</p> <p>Pour les collégiens, la scolarisation est plus difficile.</p>
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Des familles chassées de squat en squat : ruptures de scolarité des enfants. - Le repérage des familles. - Des refus de scolarisation venant des maires, exigeant des justificatifs de domicile (non prévu par la loi). - L'arrivée importante d'une communauté Roms sur un territoire : manque de moyens des communes pour ouvrir une classe. - La prise en charge du transport des enfants vers l'école. - Interpellation de l'inspection académique sur la non-scolarisation des enfants.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'action de scolarisation des enfants. - Actions d'interpellation pour le maintien des classes d'accueil, permettant une scolarisation progressive, et le développement d'une vraie politique d'accueil et d'accompagnement des enfants au sein de l'école. - développement du partenariat avec l'inspection académique
Rédacteur de la fiche	Centre Ressources Enfance Famille Ecole (CREFE) Ain Rhône Tel. 04 72 36 31 05 - Mail : crefe@crefe.asso.fr

Fiche-action n°4

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	« Face à l'école » : passerelle école/entreprise
Date de début et de fin Durée de l'action	L'action a débuté en 2006. Elle se poursuit.
Territoire(s)	Toulouse
Porteur(s) de l'action	FACE Grand Toulouse Membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion
Partenaire (s) et/ou prestataires	Le travail se fait en lien avec le Comité Local Ecole/Entreprise de l'Education nationale
Public(s) ciblé(s)	Élèves de 4 collèges (Bellefontaine, Reynerie, George Sand, Stendhal) et de 4 lycées professionnels (Françoise du Mirail, Gallieni, Bayard). Les 4 collèges sont situés en ZEP.
Contexte	Constats : difficultés pour certains élèves à trouver un stage en entreprise ou un contrat d'apprentissage.
Description de l'action	<p>Objectif : Favoriser l'égalité des chances dans le cadre de l'accès aux stages et à l'entreprise.</p> <p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des simulations d'entretien d'embauche avec des professionnels, - des interventions dans les classes : des professionnels rencontrent les élèves d'une classe afin de faire connaître l'entreprise et les métiers qui la concernent, - des visites d'entreprises par groupes de 4 élèves et un entretien avec un professionnel, - stages en entreprise : mise en lien entre l'établissement scolaire et des entreprises disposées à prendre des élèves en stage. Travail de suivi assuré par FACE. <p>L'action est centrée sur des bénéficiaires ciblés en raison d'un manque de réseau, déterminismes socio-économiques, origine étrangère.</p>
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<p>La première expérience a démarré en 2006 avec un lycée professionnel du Mirail. Elle a permis de réaliser 24 simulations d'entretiens et à 10 élèves qui n'arrivaient pas à trouver un stage.</p> <p>Pour l'année scolaire 2007/2008, 31 entreprises se sont impliquées (dont AIRBUS, Orange, ACCOR, la FNAC, Ikéa, La Poste, France 3, Carrefour, Malet, Tisséo, etc.).</p> <p>34 personnes de l'Education nationale ont participé à l'action au bénéfice de 168 élèves sur 6 établissements scolaires (4 collèges, 2 lycées professionnels tous situés en ZEP)</p> <p>Année scolaire 2008/2009 : 8 établissements scolaires impliqués, 293 élèves bénéficiaires, 48 entreprises impliquées.</p>
Rédacteur de la fiche	COFRIMI Tel. 05 34 60 12 71 Mail : cofrimi@wanadoo.fr

Fiche-action n°5

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	« L'autre et l'ailleurs »
Date de début et de fin Durée de l'action	Démarrage en 2005 – L'action se poursuit.
Territoire(s)	Toulouse et département de la Haute-Garonne
Porteur(s) de l'action	Inspection académique Haute-Garonne - Coordination départementale action culturelle - Tél. : 05 34 44 87 19
Partenaire (s) et/ou prestataires	<ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'ACSE - La Ville de Toulouse à travers le dispositif Réussite Educative, - La CNHI - Le conseil général de la Haute-Garonne.
Public(s) ciblé(s)	Elèves des établissements scolaires participant à ce projet.
Contexte	Constat : des difficultés d'intégration, un manque de repères, de points de comparaison pour que les élèves puissent former leur jugement, ce qui entraîne un manque de respect de l'autre différent de soi par sa culture.
Description de l'action	<p>Objectifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration des élèves d'origine étrangère. - Lutter contre les discriminations raciales en expliquant comment la société française d'aujourd'hui s'est construite et enrichie par des apports des immigrés et de leurs descendants. <p>Objectifs opérationnels de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'élève de s'identifier avec ses racines et son appartenance à la société française. - Améliorer les rapports entre élèves. <p>Méthode :</p> <p>Le travail consiste à construire une production dans un domaine artistique (théâtre, cinéma, danse) et de travailler sur la notion de respect mutuel, sur les différences et les ressemblances, sur le partage d'un même territoire et d'un patrimoine commun.</p> <p>Le dispositif repose sur deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants dans un établissement scolaire en ZEP doivent s'associer avec une autre classe de même niveau d'un établissement hors ZEP, - Le projet, pour être financé par l'ACSE, doit être mis en œuvre par une association œuvrant dans le domaine de l'audiovisuel, du théâtre, de la danse, des arts plastiques et dont l'expérience sur la mémoire est reconnue.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<p>En 2005/2006, 18 projets ont été financés en collège.</p> <p>En 2006/2007, 20 collèges et 30 écoles élémentaires ont participé.</p> <p>En 2007/2008, « l'autre et l'ailleurs » se développe dans d'autres départements de l'Académie.</p> <p>En 2008/2009, le dispositif s'élargit encore.</p>
Facteurs de réussite Points forts	<p>Impact du dispositif et évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du dispositif. - Les rapports entre élèves s'améliorent. Chacun, de par le faire ensemble et le travail autour d'une production artistique, découvre l'autre, vit la différence et modifie ses représentations. Une dynamique s'installe dans la classe.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Le manque de formation des enseignants fait que le travail mené avec les élèves se fait essentiellement avec l'association ou l'intervenant culturel.

Perspectives	<p>Enseignements et recommandations faites par l'ACSE après 3 années d'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat enseignant/association doit être renforcé voire imposé. Les meilleurs projets sont ceux qui associent ces 2 acteurs. - La formation des enseignants sur ce champ et plus largement sur les questions liées à la diversité culturelle apparaît comme incontournable pour garantir la pérennité du dispositif, la qualité des actions et leur impact. - Les actions financées doivent définitivement ne plus s'appuyer sur le seul témoignage des élèves (effet stigmatisant) - S'appuyer sur les ressources extérieures à l'école (associations, archives, centre de documentation, musée, ...) - La nécessité de faire évoluer les pratiques des enseignants en développant leur expertise sur ces sujets sensibles (mémoire/histoire, immigration/colonisation)
Financeurs	ACSE, Mairie de Toulouse (PRE), CNHI (communication)
Rédacteur de la fiche	COFRIMI - Tél. 05 34 60 12 71 - Mail : cofrimi@wanadoo.fr

Fiche-action n°6

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Rencontre échange sur les gens du voyage et les Roms au collège de la Renetière (Sainte Luce sur Loire)
Date de début et de fin Durée de l'action	Juin 2008
Territoire(s)	Commune de Sainte Luce sur Loire, Agglomération Nantaise, Loire atlantique, Pays de la Loire
Porteur(s) de l'action	Collège (vie scolaire)
Partenaire (s) et/ou prestataires	Centre Interculturel de Documentation (CID)
Public(s) ciblé(s)	Elèves des classes de 3ème et 4ème
Contexte	Les exilés Roms sont assez présents dans l'agglomération Nantaise. Les enfants scolarisés dans les écoles communales et de quartiers remettent en cause la question de l'accueil dans l'institution scolaire et posent parfois des problèmes. En parallèle, les représentations stéréotypées sont très fréquentes vis-à-vis de ces populations, aussi bien de la part des élus-es, des autres citoyens mais aussi des cadres de l'enseignement, enseignants que des élèves et de leurs parents.
Description de l'action	Objectifs: A partir de l'apport de connaissances sur les communautés Roms et gens du voyage, il était question d'amener les élèves à : - faire évoluer leurs représentations, - faciliter le bien vivre ensemble - lutter contre les discriminations de manière générale. Méthode: Pour 2 groupes de 60 élèves et sur 2 heures chacun, il s'agissait d'animer dans l'établissement scolaire un temps d'apport de connaissances en favorisant l'intervention, le débat et la réflexion des élèves pour les amener à se poser des questions sur leurs représentations, sur les différences et les discriminations.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	- Intérêt pour la question de la part des enfants - Pertinence des réflexions et des échanges - Remise en cause des a priori
Facteurs de réussite Points forts	Les problèmes de disciplines et d'incompréhension mutuels ont été soulevés et mis en évidence dans le collège.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	- Des enfants sont restés désintéressés par le sujet et sur des idées catégoriques. - Les enseignants présents « de force » n'ont absolument pas participé ni aux débats, ni aux échanges, ni à l'animation, ni au cadrage des enfants... Quant aux cadres de l'enseignement ils étaient complètement absents. Les problèmes d'attitudes comportementaux des enfants Roms et des enfants entre eux ont été considérés sous l'angle des responsabilités des enfants et non de la stratégie d'accueil de l'établissement.
Perspectives	Il serait bon de prévoir des temps d'accompagnement et de réflexions autour du projet d'accueil de l'établissement. Cela en associant tous les acteurs de l'établissement.
Rédacteur de la fiche	Centre Interculturel de Documentation CID Tél. 02 40 47 88 36

Fiche-action n°7

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Rencontre échange sur « Agir contre les discriminations »
Date de début et de fin Durée de l'action	Mars 2008
Territoire(s)	Commune de Nantes, Agglomération Nantaise, Loire atlantique, Pays de la Loire
Porteur(s) de l'action	Fédération des Amicales Laïques
Partenaire (s) et/ou prestataires	Centre Interculturel de Documentation (CID)
Public(s) ciblé(s)	Classe de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} (320 élèves), présent avec des enseignants, des CPE et des chefs d'établissements, des personnes ressources de la Ligue de l'Enseignement
Contexte	La question des discriminations est peu abordée dans les établissements scolaires. Il paraît absolument nécessaire d'amener les enfants à échanger sur cette question.
Description de l'action	Objectif: Dans le cadre RAM DAM, il s'agissait d'organiser un temps fort avec des délégués élèves et élus-es du Conseil de Vie Lycéens (CVL), des collègues (4 ^{ème} et 3 ^{ème}) et des lycées des Pays de la Loire sur le thème : « Agir contre les discriminations » afin de les sensibiliser. Méthode: - Temps de conférences et débat sur les discriminations. - organisation d'un temps de restitution de la journée par les délégués élèves et les élus-es C.V.L. dans leur établissement respectif.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	- Forte mobilisation des élèves - Vifs échanges entre les intervenants et le groupe
Facteurs de réussite Points forts	Souhait de continuer les débats dans leurs établissements
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	La difficulté à effectuer de tel projet et en collaboration avec les institutions scolaires reste souvent la question des budgets limités et / ou n'est tout simplement pas une priorité.
Perspectives	L'intérêt serait de trouver un moyen de construire une action plus globale inscrite dans les projets d'établissements.
Rédacteur de la fiche	Centre Interculturel de Documentation CID Tél. 02 40 47 88 36

Fiche-action n°8

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	« Un stage j'y ai droit »
Date de début et de fin Durée de l'action	Début : juillet 2006
Territoire(s)	Département de l'Essonne. Collèges situés dans des quartiers en politique de la ville. Territoires concernés depuis 2006 : les Ulis, Evry, Massy, Ris Orangis, Grigny.
Porteur(s) de l'action	Conseil Général de l'Essonne Mission citoyenneté et accès aux droits
Partenaire (s) et/ou prestataires	Prestataire : IECE, institut de coaching. Partenaires : le centre de ressources politique de la ville en Essonne, l'inspection académique, les entreprises locales, les centres d'études, laboratoires de recherche et universités (pour l'accueil de stagiaires).
Public(s) ciblé(s)	Collégiens de troisième des quartiers prioritaires en politique de la Ville.
Contexte	A l'origine du projet, la vice-présidente du Conseil Général de l'Essonne, organise en 2005 une réunion rassemblant les établissements scolaires des Ulis (deux collèges et un lycée), des représentants du MEDEF et de la CFDT. Cette réunion visait à établir pourquoi les collégiens ne réalisaient pas leur stage en entreprise. Le postulat de départ est que cet état de fait est la conséquence de pratiques discriminatoires des entreprises, sur des critères essentiellement liés à l'origine et au patronyme mais aussi de traitement différencié basé sur l'adresse.
Description de l'action	Objectifs : - permettre aux élèves de 3 ^{ème} de découvrir le monde du travail en découvrant un métier ; - susciter des vocations d'orientation par l'accès aux stages ; - travailler sur les représentations et les préjugés que peuvent avoir les entreprises à l'égard des élèves issus d'établissements en quartier prioritaire. Méthode : action d'accompagnement d'élèves de 3 ^{ème} pour la réalisation de leur stage d'observation en entreprise à travers : - la création et l'animation d'un réseau d'entreprises pour le recueil puis la proposition d'offres de stages aux collégiens (mise à disposition des collèges d'un « portefeuille d'entreprises ») ; - la préparation des collégiens à la réalisation de leur stage à travers des sessions de coaching réalisées par un institut spécialisé. - engagement commun autour d'une charte, élaborée en 2008. Elle est signée par le Conseil général et l'inspection académique.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	- 2006-2007 : travail préparatoire de coaching auprès de 4 classes de 3 ^{ème} soit 62 jeunes accompagnés dont la totalité a réalisé un stage d'observation. Territoire concerné : les Ulis (2 collèges). - 2007-2008 : 487 élèves coachés, 23 ont bénéficié d'un suivi spécifique (mise en lien élève/entreprises). Territoire concerné : Evry, Massy, Ris-Orangis, les Ulis (5 collèges). - 2008-2009 : 596 élèves coachés, 84 ont bénéficié d'un suivi spécifique. Adoption de la charte d'engagement. Territoire concerné : Evry, Grigny, les Ulis (5 collèges).
Facteurs de réussite Points forts	- La qualité du partenariat avec les entreprises et laboratoires de recherche ; - Le soutien en interne par la hiérarchie et l'administration ; - La préparation des élèves à la période de stage ; - Une action à caractère expérimental qui a vocation à « tourner » sur les territoires concernés (20 collèges en politique de la Ville dans le département).

Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés de mobilisation de certains partenaires (Education nationale, entreprises). - Certains collèges ne rendent pas le stage obligatoire et gardent le principe du volontariat ; - Les limites d'intervention du Conseil général qui ne souhaite pas se substituer à l'Education nationale, mais seulement être en appui des collégiens dans le cadre d'une action clairement positionnée de « lutte contre les discriminations ».
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - La pérennisation du dispositif sur 5 établissements chaque année avec roulement des collègues (sortie du dispositif quand la problématique est reprise en interne). - Le renforcement du partenariat avec l'inspection académique - La nomination, en mars 2008, d'une conseillère générale déléguée en charge des discriminations a été perçue comme un signe de la volonté du Conseil général de travailler sur cette thématique.
Rédacteur de la fiche	Centre ressources politique de la ville en Essonne(CRPVE) Tél. 01 64 97 06 05

Fiche-action n°9

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Formations sur mesure en direction des Equipes de Réussite Educative (éducation et diversité culturelle, parentalité, structures éducatives)
Date de début et de fin Durée de l'action	2008
Territoire(s)	Villes de Longjumeau, Draveil et Montgeron (département de l'Essonne)
Porteur(s) de l'action	Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Partenaire (s) et/ou prestataires	Un ethnologue (formateur)
Public(s) ciblé(s)	Les équipes de réussite éducative et leurs partenaires (professionnels de l'action sociale, de l'Education nationale, etc...).
Contexte	Dans le cadre de l'animation de rencontres régulières du Réseau des coordonnateurs de réussite éducative depuis 2005, et le Réseau des Référents de parcours, le Centre de Ressources a identifié une demande très forte d'apport de connaissances théoriques dans le champ culturel, de la parentalité, de l'éducation, de la diversité, etc. et une forte demande d'échange d'expérience.
Description de l'action	<p>Objectif: Mettre en place des actions de formation sur mesure à destination des équipes de réussite éducatives et leurs partenaires.</p> <p>Méthode : partir des échanges entre participants.</p> <p><u>1^{er} temps</u>: description partagée des principales difficultés d'appréhension de l'altérité énoncée par les professionnels, des sources de conflit et d'appréhension, des malentendus récurrents pouvant se produire dans les interactions entre acteurs éducatifs et familles.</p> <p><u>2^{ème} temps</u> : les participants confrontent leurs analyses des situations décrites.</p> <p><u>3^{ème} temps</u> : proposition des concepts et méthodes d'observation et d'analyse issus des sciences sociales pour remettre en question, nuancer ou encore renforcer les représentations des participants.</p>
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	<p>En termes quantitatifs : au total 3 sessions de formation correspondant à 6 journées de formation ont réuni 88 personnes en cumulé.</p> <p>En termes qualitatifs : une évaluation pédagogique est réalisée à l'issue de chaque formation.</p> <p>Les évaluations pédagogiques montrent que les formations ont permis à la majorité des participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux appréhender les relations interculturelles - prendre conscience de leurs représentations - être « tout à fait » en capacité de mieux comprendre l'altérité culturelle et sociale dans les structures éducatives, - développer des pistes de travail en matière d'accueil des parents et pour les entretiens avec les familles.
Facteurs de réussite Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - la forte demande émanant du public ciblé, - la prise en compte des attentes exprimées en termes d'apport de connaissance et d'échange d'expériences, - la prise en compte des situations professionnelles vécues comme base de travail
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Le manque de temps : les évaluations pédagogiques ont mis en valeur la trop courte durée des sessions de formation et la demande d'un accompagnement continu dans le temps.

Perspectives	<p>La formation se conclut par la recherche de pistes de travail pour favoriser la compréhension et les relations interculturelles dans les structures et projets éducatifs.</p> <p>Au vu des évaluations réalisées, le Centre de Ressources continuera de proposer ce type de formation sur mesure, à la demande des équipes du département. L'objectif étant de répondre aux attentes exprimées, mais aussi d'en faire bénéficier le plus grand nombre de professionnels possible.</p>
Rédacteur de la fiche	<p>Centre ressources politique de la ville en Essonne(CRPVE) Tél. 01 64 97 06 05</p>

Fiche-action n°10

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Accompagnement des jeunes lycéens dans l'accès aux stages
Date de début et de fin Durée de l'action	2006 Année scolaire
Territoire(s)	Troyes et agglomération troyenne
Porteur(s) de l'action	Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube
Partenaire (s) et/ou prestataires	Lycée des Lombards Lycée Gabriel Voisin L'action peut être réalisée à la demande
Public(s) ciblé(s)	Lycéens
Contexte	Difficulté pour certains jeunes de trouver un stage en entreprise
Description de l'action	<p>Objectif : valider l'année scolaire du jeune en lui permettant la réalisation de son stage.</p> <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la recherche de stage et accompagnement et suivi de lycéens discriminés dans le cadre de stages techniques obligatoires pour valider une année scolaire ; - Rendez-vous avec les professeurs, rendez-vous individuels avec les jeunes pour cibler la/les difficulté-s qu'ils rencontrent ; - Recherche d'entreprises ; - Accompagnement aux entretiens et suivi pendant le stage.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	Tous les jeunes motivés, réellement discriminés et assidus aux démarches entreprises ont trouvé et suivi un stage. Entre 3 et 8 jeunes par établissement scolaire
Facteurs de réussite Points forts	L'accompagnement et le suivi permettent aux jeunes de se sentir soutenus, et à l'entreprise d'être moins seule
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Difficultés à trouver les entreprises d'accueil : il faut expliquer, motiver la démarche. Avantage des réseaux d'entreprises engagées dans la démarche.
Perspectives	Développer cette action à d'autres établissements scolaires du département
Rédacteur de la fiche	GIP ARIFOR Tél. : 03.26 21 73 36 Mail : earnoulet@arifor.fr
Informations complémentaires	Financeurs : l'ACSE, la communauté d'agglomération troyenne, l'Etat

Fiche-action n°11

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Action auprès des communautés des gens du voyage : accompagner les enfants, adolescents et les adultes dans l'apprentissage de l'écriture et de la lecture.
Durée de l'action	Cette action existe depuis 15 ans
Territoire(s)	Les interventions se déroulent à Abbeville ou dans un rayon de 20km autour de cette municipalité.
Porteur(s) de l'action	Association Yves Lefebvre
Partenaire (s) et/ou prestataires	Action sociale départementale (PMI, assistantes sociales), médecins, collège d'Abbeville (le proviseur), les artistes (partenariats temporaires), le conseil régional, la mairie.
Public(s) ciblé(s)	Les enfants, les adolescents et jeunes adultes
Contexte	En Mars 1995, le chef de service de l'association, M. Eric Samier, souhaite qu'une intervention en direction des gens du voyage soit mise en place. Personne n'intervenait auprès de cette communauté, mis à part l'Église évangélique, les médecins et la police municipale. Un formateur de l'association est désigné pour cette action.
Description de l'action	<p>Objectif général : - créer du lien social avec la communauté des gens de voyage</p> <p>Objectifs spécifiques Détection des besoins dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture Accompagner les adultes dans leur insertion professionnelle</p> <p>Méthode : Mise à disposition d'un local par l'Église évangélique. Local repéré par toute la communauté. Rencontre hebdomadaire de la communauté</p> <p>Enfants inscrits ou non au CNED et au CASNAV, en parcours scolaire : Soutien scolaire, passage du permis de conduire, recherche de stages</p> <p>Jeunes adultes (Hommes) Réalisation de CV iconographiques (pour les artisans), soutien dans les parcours d'insertion professionnelle</p> <p>Jeunes adultes (Femmes) Développement de compétences en lecture et écriture pour les démarches administratives.</p>
Résultats / Bilan / Evaluation	19 jeunes inscrits au CNED et deux adolescents inscrits au collège.
Facteurs de réussite Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la scolarisation des jeunes - Rôle d'intermédiation entre l'Éducation nationale et la communauté des gens du voyage - Soutien dans l'insertion professionnelle des jeunes adultes
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de subventions complique la poursuite de l'action et le travail du formateur - Difficulté à poursuivre la scolarisation des enfants après l'école primaire et notamment pour les filles (mariage...) - Crainte et appréhension de la vie scolaire (discrimination liée à l'origine dans la recherche de stages)
Perspectives	La présence d'une femme-formatrice pourrait faciliter les contacts avec la population féminine.
Rédacteur de la fiche	Espace picard pour l'intégration – Amiens - Tel. 03 22 91 92 38
Informations complémentaires	Absence de subvention depuis 2008

Fiche-action n°12

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Accompagnement individuel auprès des enfants et jeunes de gens du voyage
Période de l'action	A débuté en 2002 - Se déroule durant l'année scolaire
Territoire(s)	Villeneuve d'Ascq et Lille
Porteur(s) de l'action	AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)
Partenaire (s) et/ou prestataires	AREAS (Association régionale d'étude et d'action sociale auprès du gens du voyage) CASNAV (centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et du voyage)
Public(s) ciblé(s)	Enfants issus des gens du voyage scolarisés en primaire ou au collège, Enfants issus de familles de nationalité française, sédentarisées et vivant sur les aires d'accueil.
Contexte	Il persiste un certain nombre de difficultés, liées parfois à un ensemble de paramètres d'ordre culturel ou encore au mode de vie itinérant des familles, qui impose des passages épisodiques des élèves à l'école, alors que celle-ci travaille sur des projets d'apprentissage dans la durée. .
Description de l'action	Objectif: L'enjeu est de réussir à scolariser avec le plus de régularité et de suivi possible davantage d'enfants et de jeunes du voyage. Méthode Les étudiants bénévoles accompagnent un jeune de façon individuelle, à raison de deux heures par semaine. L'action se fait en partenariat avec l'AREAS, avec la présence d'un éducateur Prévention Education auprès des Gens du voyage, qui cible les enfants et contacte les familles pour expliquer l'action. Cet éducateur accompagne également les étudiants bénévoles lors de la première rencontre avec le jeune et sa famille, voire durant plusieurs semaines si besoin. Les sorties hors terrain sont possibles à condition de prévenir à l'avance les parents et d'expliquer le but et les objectifs à atteindre.
Résultats / Bilan / Evaluation	Entre 15 et 20 étudiants accompagnent chacun un enfant.
Facteurs de réussite Points forts	- Partenariat entre les associations et l'Education nationale. - Implication des étudiants et des familles - Partenariat avec le Syndicat Mixte des Gens du Voyage - Contact avec le CASNAV pour des temps de formation auprès des bénévoles.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Les bénévoles ont besoin d'une formation spécifique sur les gens du voyage. Peu de relation avec les services communaux Temps libre des bénévoles. Difficultés liées à la non maîtrise des savoirs de base des familles ou à la méconnaissance du système scolaire et éducatif.
Perspectives	Organiser un temps de rencontre sur le terrain d'accueil avec tous les enfants suivis par l'AFEV. Renforcer la mobilité des enfants dans la ville. Développer le partenariat avec la ville de Villeneuve d'Ascq. Développer l'action sur le terrain d'accueil de Ronchin.
Rédacteur de la fiche	Institut régional de la ville (IREV) - Tel. 03.20.25.10.29- Mail : contact@irev.fr

Fiche-action n°13

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Une démarche d'apprentissage du français basée sur une approche ludique
Date de début et de fin Durée de l'action	2007 – Toujours en cours
Territoire(s)	Ville de Mulhouse – Quartiers Briand Franklin
Porteur(s) de l'action	Centre socioculturel Papin, Mulhouse
Public(s) ciblé(s)	Enfants primo-arrivants et nouvellement arrivés en France (depuis moins de 2 ans) Enfants étrangers inscrits dans un établissement scolaire, de langue et de culture étrangères.
Contexte	Deux constats à l'origine du projet : - l'évaluation du dispositif Scolena* (dispositif de scolarisation des enfants primo-arrivants), a permis d'identifier les difficultés rencontrées par certains élèves à apprendre le français mais aussi plus globalement à s'intégrer dans un groupe. - la participation d'enfants nouvellement arrivés en France à leur environnement et l'apprentissage du français s'opèrent souvent exclusivement via le système scolaire. Le Centre socioculturel, en lien avec les acteurs institutionnels, a alors initié une action permettant de travailler l'intégration scolaire et la maîtrise du français par la participation à des activités de loisirs.
Description de l'action	Objectifs : Les objectifs de l'action sont de : - travailler l'intégration scolaire et la maîtrise du français ; - favoriser une meilleure appropriation des apprentissages en leur redonnant confiance en eux ; - aider ces jeunes à construire leur place dans la vie sociale et à développer leurs capacités à se situer dans leur nouvel environnement ; Actions réalisées : - mise en place de différents ateliers (ateliers manuels, sportifs, d'expression artistique), organisés sur le temps extrascolaire et pendant les vacances, - un accompagnement personnalisé qui permet de mieux suivre la progression de chaque jeune. - un accueil informel qui permet au jeune de faire part de ses difficultés et de lui proposer alors un appui scolaire sous forme d'aide aux devoirs. Méthode : - un repérage des jeunes par le biais des actions de médiation interculturelle par les enseignants - une évaluation du niveau en français de l'enfant avec l'accord des élèves et de leurs parents en tenant compte de leur vécu et de leurs compétences extrascolaires.
Résultats / Bilan / Evaluation (qualitatifs et quantitatifs)	Sur le plan quantitatif : En 2007, cinquante et un jeunes ont bénéficié de l'action. Ils avaient entre 6 et 25 ans. Il s'agissait de vingt filles et trente et un garçons Sur le plan qualitatif : - Une amélioration de leur autonomie (inscription dans des clubs de sports, recherche d'emploi...) - Une implication des jeunes dans une série de projets : participation lors de la fête de quartier, réalisation d'un cahier

	journal à partir de leur vécu...
Facteurs de réussite Points forts	Ce travail en direction des élèves permet dans le même temps de travailler avec les enseignants et les parents. L'action repose, pour sa réussite, sur la mise en place d'un partenariat avec les familles et les enseignants.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) Tel. 03 88 14 35 89 Mail : oriv.alsace@wanadoo.fr
Informations complémentaires	Financeurs : financement assuré par l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) mais aussi l'ACSé (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) à travers le dispositif " Contrat Urbain de Cohésion Sociale" (CUCS) Action également financée dans le cadre de la mission d'animation et de médiation qui existe au niveau du Centre socioculturel porteur de la démarche

**SCOLENA (SColarisation des Enfants Nouvellement Arrivés) : Dispositif spécifique au département du Haut-Rhin pour la prise en charge des élèves primo-arrivants pouvant être scolarisés. Une procédure d'accueil spécifique a été définie pour les inscriptions de ces élèves.*

Fiche-action n°14

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	L'école et les enfants étrangers et/ou issus de l'immigration - Cycle de matinées d'échanges
Période de l'action	De novembre 2006 à mars 2008
Territoire(s)	Alsace
Porteur(s) de l'action	ORIV, Observatoire régional de l'intégration et de la ville CRDP - Centre régional de documentation pédagogique Alsace
Partenaire (s) et/ou prestataires	Les porteurs de l'action étaient par ailleurs les prestataires de l'action
Public(s) ciblé(s)	Les publics enseignants : professeurs des écoles, professeurs certifiés et agrégés, étudiants IUFM. Tous les personnels d'équipes pédagogiques : inspecteurs, dirigeants d'établissements scolaires, enseignants documentalistes, CPE...
Contexte	Le CRDP – Alsace a sollicité l'ORIV pour promouvoir les connaissances indiquées dans le chapitre « Ecole » de l'outil conçu par l'ORIV « Etrangers et Immigrés en Alsace – guide pour comprendre et agir » * Suite à l'organisation d'une première matinée d'échanges en novembre 2006 sur « Les élèves nouvellement arrivés en France » qui avait connu un grand succès, l'ORIV et le CRDP ont voulu poursuivre cette dynamique. Cela s'est concrétisé par l'organisation d'un cycle de matinées d'échanges ayant pour thème « L'école et les enfants étrangers ou issus de l'immigration ». Lors des réunions préparatoires, trois thèmes sont alors ressortis : la diversité des origines en classe ; les relations entre familles et écoles ; les discriminations dans l'orientation scolaire.
Description de l'action	<p>Objectifs Trois objectifs sont poursuivis à long terme par le CRDP et l'ORIV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser des connaissances et des savoirs sur les problématiques de l'intégration, de la diversité et des discriminations (notamment pour l'ORIV) et celle de capitaliser des savoir-faire, des outils existants ou à inventer (notamment pour le CRDP) ; - valoriser des travaux, réflexions et connaissances disponibles ; - dégager des pistes d'action pour les acteurs locaux ; - toucher de nouveaux publics pour chacune des structures. <p>Actions réalisées : Cycle de 4 matinées d'échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France - La diversité des origines en classe - Ecole et familles issues de l'immigration : une méconnaissance réciproque ? - L'orientation, sur le fil de discriminations
Résultats / Bilan / Evaluation	<p>Bilan quantitatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au total : 125 professionnels - Entre 20 et 60 participants par matinée - Le public cible a été touché : une majorité d'enseignants a participé aux cycles. <p>Bilan qualitatif : qualité et pertinence des thèmes et des intervenants, du dossier du participant et du stand de documentation</p>
Facteurs de réussite Points forts	Sur le partenariat : Complémentarité des deux partenaires, le CRDP ayant une bonne connaissance du public visé et l'ORIV des thématiques abordées. Chacun des deux partenaires a pu faire valoir et mettre à disposition ses savoir-faire, connaissances et compétences.

Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Une participation globalement trop modeste et une non fidélisation du public (rares sont les personnes qui ont suivi le cycle en entier) ; - Une participation libre sur la base du volontariat, pas d'inscription dans un plan de formation obligatoire pour les enseignants ; - Une diffusion des connaissances limitée aux participants des matinées.
Perspectives	Diffuser plus largement en capitalisant les contenus, questionnements et pistes de travail évoqués dans les matinées d'échanges, à travers la production d'un dossier ressources (1 ^{er} semestre 2009)
Rédacteur de la fiche	Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) Tél. : 03 88 14 35 89 - Mail : d.donnard@oriv.fr
Informations complémentaires	Financeurs : financement dans le cadre de la mission de centre de ressources – financement ACSé – DR Alsace

ORIV, *Étrangers et immigrés en Alsace. Guide pour comprendre et agir* - Edition 2006, Strasbourg, ORIV, 2006, 63 fiches
Téléchargeable sur le site internet suivant : <http://etrangersimmigres.oriv-alsace.org/>

Fiche-action n°15

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Halte aux discriminations. Les connaître pour les combattre
Durée de l'action	6 journées d'octobre à novembre 2008
Territoire(s)	Viry-Chatillon (Essonne)
Porteur(s) de l'action	Bureau Information Jeunesse
Partenaire (s) et/ou prestataires	Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Fédération Léo Lagrange, SOS Racisme, 1000 Visages, Petits Débrouillards, UNICEF 91, Femmes Solidaires, CIDFF, HALDE, Régie de quartier, Viry-Grigny Prévention
Public(s) ciblé(s)	Collégiens et tous publics
Contexte	Les populations du territoire de Viry-Chatillon et Grigny sont particulièrement touchées par les discriminations.
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la prise de parole des jeunes sur leurs représentations - Permettre la reconnaissance de toutes les formes de discrimination (ethnique, de genre,...) et dans les domaines d'existence (éducation, santé, logement, emploi, loisirs,...) - Faire réfléchir les jeunes sur le modèle de société multiculturelle et valoriser l'image des quartiers et des populations discriminées <p>Méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 action en direction des collèves Intervention dans les classes de 3^{ème} et 5^{ème}, par l'animation autour d'une exposition, « Chemin des préjugés » des Petits Débrouillards. -1 action tous publics : journée d'action le 12 Novembre 2008 avec présence des acteurs locaux de lutte contre les discriminations
Résultats / Bilan / Evaluation	<p>Données quantitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action dans les collèges : 11 classes de 3^{ème} et 5^{ème} soit environ 270 élèves. - Journée d'action du 12/11/08 : 8 classes de 3^{ème} soit environ 250 élèves. Tous publics : 45 personnes. <p>Données qualitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention auprès des collégiens a été très bénéfique et ce malgré la difficulté du support utilisé. En effet, l'exposition « Chemin des préjugés » est plutôt destinée à un public adulte, mais grâce à une animation sous forme de jeu, elle est devenue accessible aux collégiens. - L'accueil « tous publics » est en partie un échec en raison de la date choisie (mercredi) pour la manifestation ainsi que d'une mobilisation des partenaires locaux désorganisée. - Toutefois, cette journée fut l'occasion d'une mise en réseau des acteurs locaux de la lutte contre les discriminations.
Facteurs de réussite Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Les chefs d'établissements du territoire, ainsi que leurs équipes pédagogiques ont été très enthousiastes sur le projet et ont contribué à sa réussite. - Une forte mobilisation des acteurs locaux et départementaux a permis de mieux cerner les thématiques à aborder et de proposer des échanges de qualités au public.
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les supports au public jeune - Difficultés de mobilisation du public adulte

Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux collègues de réitérer l'opération au cours de l'année scolaire 2009-2010. - Intégrer la problématique « Lutte contre les discriminations » lors de la journée "Jobs d'été" organisée par les PIJ et BIJ de Grigny et Viry-Châtillon en avril 2009.
Rédacteur de la fiche	Centre ressources politique de la ville en Essonne (CRPVE) Tél. 01 64 97 06 05
Informations complémentaires	Financeurs : DDJS 91, Région IDF, Commune de Viry-Châtillon

Fiche-action n°16

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	« Mois de l'Autre »
Durée de l'action	Chaque année au mois de mars.
Territoire(s)	Alsace
Porteur(s) de l'action	Conseil régional d'Alsace Rectorat de Strasbourg
Partenaire (s) et/ou prestataires	Prestataires : - associations et structures intervenant dans les domaines identifiées dans l'appel à projet. - ORIV (Centre de ressources Alsace intervenant dans les domaines de l'intégration, de la prévention des discriminations et de la politique de la ville) pour le bilan.
Public(s) ciblé(s)	Lycéennes / Lycéens
Contexte	La première édition du Mois de l'autre a eu lieu, à l'initiative du Président du Conseil Régional, en 2005 et fait suite à la multiplication des profanations de tombes dans des cimetières alsaciens et des actes racistes et antisémites en Alsace en 2004. Conçu comme une réponse face à la montée des intolérances, le Mois de l'autre est depuis reconduit chaque année.
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « développer l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la tolérance, au respect, au civisme, et à la lutte contre toutes les formes de racisme, d'intégrisme, d'antisémitisme et de xénophobie » ; - « faire réfléchir les lycéens et lycéennes sur ce qui les unit par-delà les différences sociales, culturelles, religieuses, ethniques et sexuelles ». <p>Méthode :</p> <p>Depuis 2007, il est proposé aux établissements scolaires (lycées et CFA) de choisir la mise en œuvre d'actions à partir d'un catalogue diversifié (issu d'un appel à projet). Il comprend des actions proposées par plus d'une vingtaine de porteurs de projets (associations et compagnie de théâtre en majorité) et donnant lieu à des rencontres-débats, des ateliers, des créations... Ces actions sont généralement ponctuelles et sont programmées au mois de mars.</p> <p>Mais les équipes pédagogiques peuvent également développer des « projets autonomes » qui s'inscrivent dans la durée, avec un temps fort au moment du Mois de l'Autre, donc au mois de mars.</p> <p>Chaque édition se clôt par une journée régionale, qui permet de rassembler les lycéens des deux départements alsaciens et de donner à voir les différents projets menés au sein des lycées.</p> <p>Chaque édition fait l'objet d'un bilan (un questionnaire est envoyé aux équipes pédagogiques des lycées participants et aux associations porteuses d'actions). Une réunion de bilan est également organisée avec les différents acteurs (vers le mois de mai-juin).</p>
Résultats / Bilan / Evaluation	<p>Sur le plan quantitatif, la démarche a connu un succès accru puisqu'elle a mobilisé 5.000 jeunes en 2005 autour de 133 projets, 13.000 en 2006 (215 projets) et 15.000 en 2007 et 2008 (respectivement de 253 actions et 247 actions). L'année 2008 a été marquée par l'accroissement des projets autonomes.</p> <p>Sur le plan qualitatif, la vision d'ensemble sur la démarche est positive. Les équipes pédagogiques saluent de façon générale la qualité des contenus et la compétence des intervenants et sont très satisfaites des échanges suscités avec les élèves.</p> <p>On constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un élargissement des thématiques abordées - une diversification des interventions

Facteurs de réussite Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat Conseil Régional / Rectorat - Une action qui s'inscrit dans la durée et qui a acquis une visibilité. <p>C'est d'ailleurs un « rendez-vous » dont le renouvellement est plébiscité chaque année par le personnel éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail entre acteurs de l'Éducation nationale et acteurs associatifs. <p>Possibilité donnée aux acteurs associatifs d'intervenir dans des lycées et de toucher ce public dans un cadre relativement bien défini.</p>
Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas faire à la place des équipes pédagogiques mais en lien avec elle. - Extension des thématiques peu rendre illisible le message porté ou le rendre caduque en ne permettant pas une définition claire des enjeux.
Perspectives	<p>Chaque année, l'expérience est renouvelée avec le souci permanent d'améliorer son impact notamment en terme de jeunes atteints et en élargissant les sujets abordés.</p> <p>L'objectif est de consolider en maintenant le même niveau d'initiatives, mais autour de nouveaux axes de développement : le renouvellement du catalogue, la qualité des interventions des acteurs associatifs, l'émergence de projets transfrontaliers sur la base de partenariat existant.</p>
Rédacteur de la fiche	<p>Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) Tel. 03 88 14 35 89 Mail : contact@oriv.fr</p>
Informations complémentaires	<p>Financier : Conseil Régional Alsace</p>

Fiche-action n°17

« Diversité et prévention des discriminations dans les démarches éducatives »

Intitulé de l'action	Ateliers FLE
Durée de l'action	Depuis la rentrée 2007 - Se déroule pendant l'année scolaire
Territoire(s)	Ville de Roubaix
Porteur(s) de l'action	AFEV Services Education et Accompagnement à la scolarité de la ville de Roubaix
Partenaire (s)	Les enseignants des classes d'accueil (CLA) et classes d'intégration (CLIN).
Public(s) ciblé(s)	Enfants et jeunes nouvellement arrivés en France, scolarisés en CLA et CLIN à Roubaix
Contexte	<p>Ce projet vise à améliorer la pratique de la langue française ainsi que l'intégration des enfants primo arrivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réactiver de manière non formelle les apprentissages du français langue étrangère - désinhiber l'enfant au niveau de l'expression orale - travailler sur la valorisation des réussites des enfants : estime de soi, confiance en soi - sensibiliser l'enfant aux pratiques culturelles (découverte de l'art théâtral, de l'univers des livres...) - veiller à une étroite collaboration entre les enseignants CLIN et CLA d'une part et les structures accueillantes d'autre part - favoriser la fréquentation des structures associatives et sociales du quartier par les enfants et leur famille.
Description de l'action	<p>Méthode : L'accompagnement éducatif des enfants et jeunes nouvellement arrivés (ENA) se fait sous la forme d'ateliers ludiques, se déroulant sur le temps extrascolaire, animés conjointement par un animateur de la ville de Roubaix et un étudiant en Français Langue Etrangère, bénévole à l'AFEV. Les ateliers durent une heure et demie et se font dans les établissements scolaires ou dans les centres sociaux voisins. Ils s'articulent soit autour de l'écrit (ateliers d'écriture, etc.), soit autour de l'oral (théâtre, chanson, etc.), en fonction des besoins et capacités des élèves.</p> <p>L'axe majeur est déterminé par l'enseignant. Les animateurs des ateliers sont amenés à travailler en étroite collaboration avec les enseignants, et élaborent ainsi les activités en fonction du programme suivi par l'enseignant référent des primo-arrivants. Ainsi, les apprentissages informels des temps d'ateliers se veulent complémentaires des apprentissages formels en classe.</p>
Résultats / Bilan / Evaluation	<p>Il y a 5 ateliers en 2008, dans 4 écoles et 1 collège. 5 étudiants bénévoles sont mobilisés, et 5 animateurs de la ville de Roubaix. Chaque atelier concerne entre 8 et 10 enfants. Entre 40 et 50 enfants concernés cette année.</p>
Facteurs de réussite Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants qui s'engagent bénévolement à l'AFEV sur ce projet sont en première année de Master Français Langue Etrangère, Didactique des Langues et Cultures, à l'université Lille III Charles de Gaulle de Villeneuve d'Ascq. L'action des étudiants bénévoles auprès des ENA constitue une partie de leur stage professionnel, une convention est ainsi signée entre leur université et l'AFEV. - Des ateliers plus pertinents, mieux élaborés, avec des objectifs mieux définis au fil des ans. - Des partenariats qui se développent avec le Casnav, l'Assfam, etc. - Les enseignants de CLIN et CLA commencent à connaître l'action, ce qui permet une collaboration plus étroite qu'auparavant avec les animateurs d'ateliers.

Difficultés rencontrées Points faibles/Limites	Visibilité de l'action auprès des établissements scolaires (directeurs et principaux) et des partenaires de l'Afev et de la Ville de Roubaix à développer.
Perspectives	Projet d'un nouvel atelier portant sur la découverte de la ville et la valorisation du regard des primo-arrivants. Encourager les sorties culturelles, développer des partenariats avec des structures socio-culturelles voisines
Rédacteur de la fiche	Institut régional de la ville (IREV) Tel. 03.20.25.10.29 Mail : contact@irev.fr

Bibliographie - Education

« Discrimination, diversité, intégration, égalité des chances »

septembre 2009

GENERALITES / EGALITE DES CHANCES / DISCRIMINATIONS

Ouvrages/Rapports

BARREAU Jean-Michel coord., **Dictionnaire des inégalités scolaires**, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 2007, 319 p. (Pédagogies)

L'inégalité des chances, l'égalité des droits des enfants à l'éducation sont mises en avant et répétées par les politiques dans de nombreux discours. Mais l'égalité ne peut être décrétée, elle doit être faite. Or le système éducatif est loin de montrer l'exemple. L'écart entre les proclamations d'égalité et la réalité suscite malentendus, déconvenues et rancœurs qui peuvent mener à la violence. Ce dictionnaire est à la fois un état des lieux des inégalités du système scolaire et la présentation du travail d'une sociologie scolaire qui mène depuis longtemps une réflexion approfondie sur le sujet.

CEDIEY Eric dir., **Discriminations raciales et politiques antidiscriminatoires. Fiches pour l'action**, Lyon, Direction prospective et stratégie du Grand Lyon, juin 2003, 72 p. (Cahier Millenaire 3)

Ce dossier est centré sur les discriminations dites « raciales », avec une approche des réalités françaises éclairées par le contexte européen. Il présente sous la forme d'une dizaine de fiches thématiques, une première synthèse de ce sujet complexe. La fiche n°8, réalisée par Stéphane Bienvenue, présente la problématique des discriminations « raciales » dans le système scolaire français. Il montre notamment que « même si des discriminations directes à grande échelle sont clairement absentes du système scolaire, il ne faut pas pour autant cacher des logiques discriminantes très localisées, particulièrement dans les mécanismes d'orientation, la ségrégation scolaire et les phénomènes de représentation ».

<http://www.millenaire3.com> Rubrique Sociale – Vivre ensemble – Nos publications

DHUME-SONZOGNI Fabrice, Préface de LORCERIE Françoise, **Racisme, antisémitisme et « communautarisme » ? L'école à l'épreuve des faits**, Paris, L'Harmattan, 2007, 302 p.

Cet ouvrage présente les résultats d'une étude qui traite de ce qui se passe à l'école en terme de racisme. Elle a porté autant sur les faits racistes signalés par les autorités scolaires, que sur ceux que les élèves vivent comme tels à l'école. Les commanditaires de cette étude, menée principalement au sein de l'académie de Strasbourg, sont le Fasild et la direction des études de l'Education nationale, qui souhaitaient un rapport objectif sur la situation. Un premier chapitre formule un référentiel destiné à clarifier l'utilisation des notions de "communautarisme" et d'ethnicité, dans le milieu scolaire. Le deuxième chapitre, aborde la construction de la représentation institutionnelle du racisme à l'école, alors que dans le troisième, c'est le point de vue des élèves, face à ce phénomène, qui est décrypté. Pour finir, l'auteur s'interroge sur les pratiques des professionnels tant à l'égard des faits de racisme à l'école, que sur la manière dont ils abordent cette question avec leurs élèves.

GIPIV, **Rapport du Groupe d'Initiatives Pour l'Intégration dans la Ville, Propositions relatives à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'éducation**, Ville de Lyon, janvier 2008, 44 p.

Ce troisième rapport du GIPIV porte sur la question des discriminations dans le champ de l'éducation. Un domaine vaste et complexe puisqu'il touche de multiples acteurs tant institutionnels qu'associatifs et que le couple Education/Discrimination semble tellement antinomique. Pour se construire son point de vue et avancer les actions à mettre en œuvre, les membres du GIPIV ont procédé à une série d'auditions d'acteurs de l'Education en séance plénière. Si l'égalité d'accès à l'école est, en droit, garantie à tous les enfants, dans les pratiques, on peut observer un certain nombre de difficultés à assurer une réelle égalité de traitement. Ils ont mis à jour ces difficultés à assurer une égalité de traitement dans le cadre républicain. Au-delà du diagnostic et de l'analyse, ce rapport est force de propositions concrètes qui doivent permettre d'agir sur les pratiques discriminatoires.

http://www.crefe38.fr/IMG/pdf/GIPIVeducationLyon_2008.pdf

HALDE, **Rapport annuel 2007**, Paris, HALDE, 2008, 84 p.

Ce rapport fait apparaître que la HALDE a mené durant l'année 2007, une première réflexion sur les questions d'éducation et de formation, domaine prioritaire pour celle-ci. Ainsi, un important travail de préparation a été entrepris avec l'identification des principaux intervenants dans le domaine du périscolaire et notamment du soutien scolaire. Les intervenants sont très divers. On y retrouve l'Éducation nationale, ainsi que d'autres administrations d'État, soit directement soit par le biais d'organismes spécialisés, les trois niveaux de collectivités locales, et enfin des réseaux associatifs locaux ou à dimension nationale. Les modes d'intervention sont eux aussi très différents, de la responsabilisation des parents, en passant par la sensibilisation des enfants, à l'importance de la scolarisation.

<http://www.halde.fr/rapport-annuel/2007/>

Haut Conseil à l'Intégration, **Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité : rapport au Premier ministre**, Paris, La Documentation française, 1998, 119 p.

Dans ce rapport relatif aux discriminations, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) consacre un chapitre à « L'école, le modèle républicain menacé ». Il montre que malgré une réelle volonté de préserver le principe

Démarches éducatives à l'épreuve de la diversité

Réseau RECI – octobre 2011

d'égalité au sein de l'éducation, les conditions de l'orientation des élèves étrangers ou d'origine étrangère, mais surtout les processus ségrégatifs en cours attestent d'une fragilisation du modèle scolaire républicain. Comme d'autres services publics, l'école, confrontée à des spécificités qu'elle n'a pas en théorie à connaître, éprouve des difficultés à y apporter des réponses adaptées. Le HCI émet plusieurs propositions pour améliorer la prévention des discriminations dans ce domaine.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/994000073/0000.pdf>

LORCERIE Françoise, **L'école et le défi ethnique. Éducation et intégration**, Issy-les-Moulineaux, coédition ESF - INRP, 2003, 333 p.

Un ensemble de contributions universitaires a été réuni pour évoquer le concept d'ethnicité dans le contexte scolaire. Ainsi, les articles qui sont proposés mettent-ils en perspective l'outillage intellectuel nécessaire à une approche cohérente du concept – afin bien sûr de le définir pour pouvoir ensuite le mettre en œuvre sur un certain nombre de situations qui nous sont relatées dans les articles. Du paradigme théorique, on passe aux faits observables. Les questions posées consistent en fin de compte à savoir ce que signifie l'ethnicisation des lieux, des groupes humains, des interactions et ainsi à se demander ce qu'il faut faire et comment faire et en quoi les mémoires particulières sont d'intérêt général.

MOREL Stéphanie, **École, territoires et identités. Les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité**, Paris, L'Harmattan, 2002, 352 p.

Issue d'une thèse de doctorat de sciences politiques, soutenue en décembre 2000, l'étude s'est appuyée sur un travail d'enquête de terrain menée sur les académies de Lyon, Montpellier, Paris et Poitiers. L'auteur a cherché à reconstituer les modes de gestion de la scolarisation des enfants d'immigrés, de l'intégration urbaine et des relations interethniques, et ceci dans un va-et-vient entre les politiques nationales et locales. Il s'agit ici de comprendre comment se construit et se justifie le traitement public spécifique de l'éducation et de l'intégration des populations d'origine étrangère. A signaler, notamment : « Les classes d'accueil : les adaptations du républicanisme scolaire », « Les CEFISEM entre égalitarisme et différencialisme ».

Observatoire régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), **Étrangers et immigrés en Alsace. Guide pour comprendre et agir**, Strasbourg, Oriv, 2006, non paginé

Fruit de dix ans de missions et d'interventions menées, notamment auprès d'élus locaux, par l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (Oriv) en Alsace, ce guide, sous forme de fiches thématiques, est un outil conçu pour répondre aux questions autour de l'immigration, rencontrées dans la vie quotidienne d'une commune alsacienne. La question de l'école est une des thématiques traitées. <http://www.oriv-alsace.org>

TISSERANT Pascal, WAGNER Anne-Lorraine, **Place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires** Rapport pour le compte de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), Paris, Halde, 2008

Cette étude a été réalisée pour le compte de la Halde, entre juin 2007 et mars 2008. Elle a pour objectif l'évaluation du traitement de la discrimination dans les manuels d'éducation civique, ainsi que le repérage des stéréotypes dans les manuels de différentes disciplines, à l'égard de plusieurs critères de discrimination relevant du domaine de compétence de la HALDE. Il porte attention au sexe, à l'origine, à une appartenance à une ethnie, une nation ou une race, à l'âge, au handicap et à l'orientation sexuelle. Cette recherche comprend trois approches : juridique, cognitive et socio-psychologique. Chaque chapitre se conclue par des recommandations spécifiques à chaque approche et à chaque critère.

VIPREY Mouna, **L'insertion des jeunes d'origine étrangère**, Paris, Conseil Economique et Social, 2002, 141 p.

À travers cette étude, l'auteur a souhaité analyser la complexité des processus, des mécanismes, des barrières et des discriminations qui sont à l'oeuvre en matière d'insertion des jeunes d'origine étrangère. Il s'agit de comprendre les causes et les conséquences des spécificités des trajectoires scolaires, professionnelles, sociales et citoyennes des jeunes d'origine étrangère, qu'ils soient étrangers ou français issus de parents immigrés. Cette étude souhaite, notamment, comprendre comment l'école, qui demeure le lieu où les inégalités sociales et ethniques devraient s'effacer pour préserver l'égalité des chances dans la socialisation et la promotion sociale, n'a pu résister au contexte sociologique et environnemental dans lequel elle évolue ; et à quel point demeure présente l'ambiguïté du repérage dans l'imaginaire social de ce qui relève du registre social et de ce qui relève du registre ethnique.

<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/docton/02070912.PDF>

Articles/Périodiques

Collectif, **Discriminations dans les mondes de l'éducation et de la formation : regards croisés**, Marseille, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), nov. 2006, 90 p. (Relief n° 17)

Les textes publiés dans ce numéro sont tirés des communications scientifiques présentées à l'occasion de la 11ème Université de la formation, de l'éducation et de l'orientation (UEFO), qui réunissait des praticiens, des autorités publiques et des chercheurs en sciences sociales. Ce colloque s'est tenu en novembre 2005 à Artigues et portait sur "Discriminations : quelles réalités, quelles réponses ?". Les différentes réflexions proposées ici traitent de la discrimination dans le domaine de la formation et de l'éducation.

<http://sun1.cereq.fr/pdf/relief17.pdf>

Collectif, **Enseigner en milieu ethnicisé face à la discrimination**, in *Ville-École-Intégration Enjeux* (VEI), hors série n° 6, décembre 2002, 167 p.

Les actes du colloque organisé les 24 et 25 mai 2002 par le Réseau interculturel et éducation (RIE) qui réunissait praticiens du milieu scolaire et chercheurs en sciences humaines et sociales, sont classés en cinq problématiques liées aux relations qui se créent dans ou autour de l'école en milieu ethnicisé : Les relations entre élèves ; Les relations des enseignants aux élèves, aux familles et au quartier ; La formation des classes en collège au risque de la discrimination indirecte ; Les parents et la mixité ethnique ; Le rapport au corps et la mixité entre garçons et filles en milieu ethnicisé.

Collectif, **L'universel républicain à l'épreuve, discrimination, ethnicisation, ségrégation**, *Ville-École-Intégration Enjeux*, n° 121, juin 2000, 215 p.

La société voit se dessiner de nouvelles réalités comme l'émergence d'identités multiples, l'augmentation des écarts économiques et sociaux et des replis de toute nature. Aussi des phénomènes longtemps occultés font surface de manière suffisamment grave pour que les pouvoirs publics s'en émeuvent et mettent en place des politiques spécifiques. Il est question ici de ségrégation et de discrimination dans la vie civile et sur le marché du travail et de l'ethnicisation des rapports sociaux. Après une précision sur le sens de ces termes les auteurs de ce dossier évoquent successivement la construction de l'universel, la ségrégation dans la ville, la discrimination dans l'entreprise, et la ségrégation et l'ethnicisation dans l'école.

Collectif, **La discrimination ethnique. Réalités et paradoxes**, in *Ville-École-Intégration Enjeux*, n° 135, décembre 2003, 234 p.

La prise en main par les pouvoirs publics, depuis quelques décennies, des problématiques liées à l'immigration a débouché sur la mise en place de règlements et de lois, de dispositifs divers et variés qui n'ont pas rendu aujourd'hui les résultats escomptés. Les difficultés à rendre effective l'égalité pour tous les citoyens et l'efficacité relativement faible de la lutte contre les discriminations ethniques témoignent avant tout du caractère insidieux des mécanismes de relégation dont sont victimes les immigrés ou leurs enfants. L'école fait l'objet d'une étude particulière comme lieu symbolique de l'intégration républicaine où la discrimination semble être la plus cachée.

ÉTIENNE Richard, WATRELOT Philippe, coordination, **Égalité des chances ou école démocratique ?**, in *Cahiers pédagogiques*, n° 467, novembre 2008

L'égalité des chances est inscrite au cœur des valeurs démocratiques mais c'est une expression ambiguë, slogan politique justifiant la méritocratie et « label » appliqué à des actions disparates et sans cohérence. Elle se fonde sur un libéralisme prônant l'individualisme et niant les déterminismes sociaux. C'est ce que nous rappellent avec force des historiens ou sociologues de l'école dans ce dossier, qui cependant ne veut seulement déconstruire, mais proposer. Des collectifs (villes, établissements, équipes), mais aussi des enseignants qui tiennent bon sur les valeurs de leur métier, donnent ainsi de nombreux exemples de pratiques qui font avancer l'école républicaine et démocratique.

FRANCHI Vijé, **Pratiques de discrimination des professionnels**, in *Diversité-VEI*, n°137, juin 2004, pp. 22-31

« En zone d'éducation prioritaire ou en zone sensible, les pratiques de discrimination « ethnique » génèrent un climat de violence et obligent les équipes éducatives à développer des stratégies défensives pour combattre le sentiment d'impuissance et de dévalorisation de leurs pratiques professionnelles. L'ethnicisation sert alors de paravent à la culpabilité et à la souffrance. Elle entraîne élèves et professionnels dans le cercle vicieux du renforcement mutuel de leur sentiment d'échec. » (Résumé auteur)

<http://www2.cndp.fr/revueVEI/137/02203111.pdf>

LORCERIE Françoise, « **La non-lutte contre les discriminations dans l'École française** », in *Hommes et Migrations*, n°1246, novembre-décembre 2003, pp. 6-16

« L'École française, pointée en 1998 comme un "modèle républicain menacé" par le Haut Conseil à l'Intégration, reste un parent pauvre de la politique publique de lutte contre la discrimination. Imprégnée de l'ambivalence symbolique de la société en la matière, l'Éducation nationale pâtit de deux handicaps structurels essentiels : les "bonnes pratiques" n'y sont pas expressément encouragées, et nulle mesure n'est véritablement prévue pour contrer les "mauvaises pratiques". Le système scolaire constituerait dès lors, à son corps défendant, un espace d'expression des discriminations indirectes propres à nos institutions. » (Résumé auteur)

ZIROTTI Jean-Pierre, **La scolarisation des enfants issus de l'immigration : les avatars d'une question disputée**, in *Historiens et Géographes*, n°385, janvier 2004, pp. 179-184

« La scolarisation des enfants issus de l'immigration fait-elle encore, en France, question ? Une première expertise superficielle donnerait à penser que non, tant les médias, comme les politiques qu'ils relaient, mais aussi une part de la recherche, se sont concentrés ces dernières années sur des thématiques générales qui ne nomment plus ces élèves ». Ainsi, « Une double censure a pesé sur la question de la scolarisation des enfants des immigrés. La première fut propre au champ scientifique, conséquence de la tendance dominante à vouloir assimiler les enfants issus de l'immigration à ceux des milieux populaires de l'espace national ; la seconde, politique, veilla à ce que la conception républicaine de l'intégration scolaire ne fût questionnée ni dans ses pratiques ni dans ses effets, au point d'entretenir la méconnaissance du traitement de l'altérité des élèves par l'École [...] ».

DIVERSITE CULTURELLE / INTERCULTUREL

Ouvrages/Rapports

ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, **L'éducation interculturelle**, 1999, Presses universitaires de France (Puf), 126 p., Que sais-je ?

La question du traitement par l'école de l'hétérogénéité culturelle est un enjeu majeur. Entre le multiculturalisme et l'universalisme, il convient d'apprendre à penser la diversité culturelle dans la tension universalité/singularité. L'approche interculturelle de l'éducation est une alternative qui mérite d'être explorée. L'auteur fait le point des apports théoriques et des acquis de l'expérience.

CLEMENT F., GIRARDIN A., **Enseigner aux élèves issus de l'immigration**, Paris, Nathan, 1997, 191 p.

Cet ouvrage répond aux questions que se posent les enseignants au sujet des élèves issus de l'immigration et donne les clés pour mieux les comprendre et mieux travailler avec eux. Intégrés ou en rupture, ces jeunes ont une culture qui constitue un enrichissement ; il convient de la respecter en évitant de les y enfermer. Certains traits culturels sont à l'origine d'incompréhensions ; il est utile de les connaître afin d'éviter des conflits stériles. L'école permet l'intégration à condition de donner à chacun une bonne maîtrise de la langue, de faciliter le passage de la langue des rues à la langue scolaire, orale ou écrite.

DIAMANT Carole. **Ecole, terrain miné**. Editeur : LIANA LEVI (Paris), 2005

L'auteur rapporte les difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants face aux élèves "des banlieues". Les relations enseignants élèves ne sont plus les mêmes. Elle constate qu'une minorité des jeunes se replie sur les valeurs religieuses et communautaires et qu'il devient difficile de dialoguer avec eux. Elle explique ses façons de procéder et souligne l'importance de la question identitaire et de la reconnaissance de ces élèves.

Institut national de recherche pédagogique (INRP), **Approches interculturelles en éducation. Étude comparative internationale**, septembre 2007, 99 p., Institut national de recherche pédagogique (INRP),

Prônée par le Conseil de l'Europe dès les années 1970 pour favoriser la paix, l'éducation interculturelle est devenue une priorité pour les institutions européennes dans les années 1990 et 2000. Les approches interculturelles dans la forme scolaire se présentent à la fois comme un enjeu pour les « minorités », les migrants ou plus généralement l'ensemble des élèves, et comme un défi pour les autorités éducatives chargées de les promouvoir. Dans ce dossier, les auteurs montrent comment elles ont été mises en place selon les contextes socioculturels en Europe et dans les Amériques. Ce dossier présente notamment les différentes notions, les principales approches de l'interculturel en éducation ; les modèles de l'interculturel les plus couramment rencontrés dans les politiques éducatives ; ainsi que les principaux défis et enjeux actuels de l'éducation interculturelle en Europe pour les institutions européennes comme les questions relatives aux minorités, aux religions et aux pédagogies.

<http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Interculturel/sommaire.htm>

KERZIL Jennifer, VINSONNEAU Geneviève, **L'interculturel. Principes et réalités à l'école**, 2004, Sides, 143 p.

Comment l'école française envisage-t-elle la diversité culturelle des élèves ? Quels sont les objectifs des projets interculturels ? Quelles sont les méthodes pédagogiques ? Comment un projet d'éducation interculturelle peut-il trouver sa place dans l'école ? Comment l'intégrer au courant d'éducation à la citoyenneté ? Quelles sont les dérives possibles ? Cet ouvrage tente de répondre à ces questions, en revenant tout d'abord sur les notions de culture et d'identité et en proposant ensuite un point sur l'avancée de la réflexion sur ce sujet dans les trente dernières années, afin d'éclairer les pratiques professionnelles en usage.

Articles/Périodiques

CHAIB S., **Trajectoires scolaires dans les familles immigrées**, in *Informations sociales*, n° 67, 1998, pp. 90-95

La revue *Informations Sociales* propose dans le numéro 67 un dossier sur les frères et sœurs. On y trouve un article de Sabah Chaïb, « Trajectoires scolaires dans les familles immigrées ». Elle y souligne le rôle et la mission de la fratrie dans ces familles, qui porte les espoirs de réussite des uns et des autres. Comment ces frères et sœurs s'organisent-ils, comment appréhendent-ils le milieu scolaire, quel est le poids de la famille sur la réussite scolaire des enfants ?

Collectif, **L'école et la diversité culturelle : Nouveaux enjeux, nouvelles dynamiques. Actes du colloque national des 5 et 6 avril 2006**, Paris, FASILD, 2006, 187 p. bibliogr. 4 p.

Cet ouvrage publie les actes du colloque organisé à Marseille les 5 et 6 avril 2006 par le FASILD autour du thème de l'école et de la diversité culturelle. Au cours de ces deux journées les acteurs de l'école, instance décisive d'intégration, ont pu confronter leurs pratiques professionnelles à une approche pluridisciplinaire alliant les différents apports de la recherche. Les participants ont notamment abordé comme thèmes : - L'ethnicité et de la discrimination à l'école : de quoi parle-t-on ? De la disqualification à la reconnaissance et à la participation dans l'espace scolaire. - Pluralité à l'école, perspectives d'actions et nouveaux enjeux pédagogiques (question des formations des enseignements)

Collectif, **Les enfants dans la ville**, in *Diversité - Ville école intégration*, n°141, juin 2005, 195 p.
Les premiers lieux de vie ont un impact ineffaçable sur le psychisme et l'imaginaire humain. Or, dans une société qui vieillit, la place des enfants dans les villes semble trop souvent oubliée ou négligée. Les recherches et travaux récents rassemblés dans ce numéro dressent un état des lieux, interrogent sur les représentations et tentent d'apporter des solutions. Trois parties structurent ce dossier : L'enfant dans une société qui vieillit ; Scolarité, égalité, hospitalité; avec notamment un article de Stéphanie Clerc sur « La scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France » et un autre de Geneviève Zoïa et Laurent Visier sur les « Jeunes immigrés dans la ville » ; Des villes à leur portée.

Collectif, **Identités et cultures à l'école**, in *Migrants Formation*, n° 102, septembre 1995, 188 p.
I - Retours sur des concepts : Le flou et la confusion entretenus dans les années 70 autour des notions de culture, d'identité et d'éducation interculturelle ont entraîné de nombreuses dérives pédagogiques, mais aussi, ont facilité les crispations idéologiques. Peut-on opposer aussi nettement intégration et interculturel ?
II - Pratiques et comportements : Dans quelles circonstances et sous quelles formes l'ethnicité est-elle susceptible de se manifester en milieu scolaire ? Comment analyser la part qui lui revient dans le port du voile, les LCO, les classes d'accueil, la relation pédagogique, les contacts avec les familles ?
III - Une exception française ? L'école laïque et républicaine est bien, dans une large mesure, un modèle original en Europe, mais mis actuellement à l'épreuve par l'affaiblissement des idées de citoyenneté et de nation. Le modèle suisse et le modèle allemand ne sont pas non plus sans susciter des débats internes.

Collectif, **Intermédiaires culturels : le champ de l'école**, in *Migrations Société*, vol. 46-47, juillet-octobre 1996, 160 p.

Ce dossier rend compte d'un séminaire organisé par le CIEMI (Centre d'Information et d'Etude sur les Migrations Internationales) en janvier-mars 1996 sur le thème de l'école et la médiation culturelle. Les interventions sont regroupées sous 4 grands thèmes: la scolarisation des enfants d'immigrés en France; la laïcité comme espace d'affirmation de soi offert aux élèves; les parents immigrés et l'école; la formation des enseignants à la médiation culturelle.

Collectif, **L'école et la pluralité ethnique**, in *Cahiers pédagogiques*, n°419, décembre 2003, 69 p.
Le but de ce dossier est d'explicitier les nouveaux enjeux de la pluralité ethnique à l'école. La première partie du dossier offre des éléments pour comprendre la complexité des situations où la pluralité ethnique est saillante. Dans, la deuxième, il s'agit de montrer qu'il est important, sur cette thématique, d'agir avec les élèves en classe et dans l'institution.

Collectif, **L'école et les cultures**, in *Ville-École-Intégration Enjeux*, n° 129, juin 2002, 261 p.
Autrefois réservées à l'espace privé, des revendications identitaires apparaissent de plus en plus dans l'espace public. L'école en est un des lieux, sur le versant des cultures familiales, sociales, générationnelles, religieuses, nationales, etc. Intégrant cet état de fait et la nécessité d'en tenir compte, un ensemble de contributions étudie les tenants et les aboutissants de cette problématique. Il s'agit de clarifier les concepts, puis d'évoquer le poids des histoires et des trajectoires de chacun, parfois dans une démarche prospective, pour enfin évoquer l'éducation à l'interculturel, ses démarches et ses pratiques.

L'ORIENTATION SCOLAIRE / REUSSITE SCOLAIRE / DECROCHAGE

Ouvrages/Rapports

AZÉMA Claude, **Favoriser la réussite scolaire**, Paris, Conseil Economique et Social, octobre 2002, 206 p.
Face au défi de la réussite scolaire, le Conseil économique et social définit les actions concrètes à mener sur le contenu des enseignements, la pédagogie, les partenariats, l'orientation scolaire et professionnelle ou encore la formation tout au long de la vie. Il réclame notamment : le dépistage des difficultés chez un élève dès la maternelle avec l'intervention des Réseaux d'aide spécialisés pour les enfants en difficulté (Rased) ; pour les Rased, la mise à disposition de tous les personnels prévus pour leur fonctionnement et leur extension au collège ; le développement du dispositif de veille éducative et le renforcement des dispositifs-relais ; le recentrage des zones d'éducation prioritaire sur les seuls territoires en grande difficulté ; augmentation des personnels chargés de la prise en charge psychologique et sociale des élèves dont le rôle est essentiel. Ce document est téléchargeable sur le site du CES : www.conseil-economique-et-social.fr

BEAUD Stéphane, **80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratie scolaire**, Paris, La Découverte, 2002, 326 p.

C'est en 1985 que la fameuse expression "80 % d'une génération au bac" a été lancée comme objectif de l'enseignement secondaire français. Un sociologue a suivi le parcours de jeunes de quartiers HLM à forte composante immigrée, tout au long d'une enquête de dix années. Visés en premier lieu par cette volonté de démocratisation scolaire, ces enfants de familles populaires se sont lancés dans des études longues. Seulement ceux qui ont échoué ont dû supporter des déconvenues aux conséquences lourdes. C'est le constat que dresse l'auteur en parlant des ambivalences d'une démocratisation scolaire à la tonalité ségrégative.

BRINBAUM Yaël, KIEFFER Annick, **Aspirations et parcours scolaires des jeunes issus de l'immigration: réussites et désillusions, transmissions et ruptures entre générations**, 3^{èmes} rencontres du réseau Jeunes et Sociétés en Europe et autour de la Méditerranée à Marseille, 24-26 octobre 2007, 23 p.

Cet article se propose de reprendre le débat sur la réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration à partir du panel 95-2002 (DEP, Ministère de l'Éducation) qui suit les élèves entrés en 6ème en 1995, tout au long de leur scolarité. Il compare les aspirations des familles immigrées en fin de collège, aux parcours scolaires effectifs de leurs enfants dans le secondaire. Il s'interroge sur les effets spécifiques de la migration et des origines nationales et sociales sur les aspirations et les parcours. De plus, les jeunes ont été interrogés sur la perception de leurs parcours scolaires et leurs projets d'études.

DHUME Fabrice, SAGNARD-HADDAOUI Nadine, **La discrimination, de l'école à l'entreprise. La question de l'accès aux stages des élèves de lycée professionnel en région Lorraine**, IS CRA Est, décembre 2006, 145 p.

Cette étude a été menée dans le cadre du programme communautaire « Equal » en vue d'un projet d'actions de lutte contre les discriminations. Les recherches ont été effectuées auprès de lycées professionnels et d'autres écoles où alternent apprentissages et travail en entreprise, dans 4 communes lorraines. Elles s'appuient sur des entretiens et des observations. La question de la discrimination dans l'accès aux stages a été mise à jour et soumise à législation depuis 2001 mais malgré cela reste problématique dans la pratique de l'école et de l'entreprise. L'analyse menée ici essaie d'en comprendre les raisons et d'apporter des axes de travail pour améliorer cette situation. Elle montre une continuité discriminante de l'école à l'entreprise où circule une même image négative des enfants issus de l'immigration et une logique de domination/soumission, conduisant à des souffrances de part et d'autre. Elle propose diverses actions à mettre en place : une réelle collaboration école-entreprise, la sensibilisation des professionnels, permettre une parole des élèves et repérer les faits au regard du Droit.

FELOUZIS Georges, LIOT Françoise, PERROTON Joëlle, **École, ville, ségrégation. La polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'académie de Bordeaux**, Bordeaux, Université Victor Segalen 2, 2002, 278 p.

Si l'école subit très directement le poids de la ségrégation spatiale, elle ne fait pas qu'enregistrer mécaniquement une hausse de la ségrégation résidentielle. Elle aussi contribue à accentuer les logiques ségrégatives (stratégies d'évitement de certains établissements, y compris dans des quartiers populaires et ce, parfois dès le primaire ; phénomènes de microségrégations à l'intérieur des établissements avec la constitution de « bonnes classes » ou de classes à thème). Au sommaire de cette étude : La ségrégation ethnique au collège, un état des lieux dans l'académie de Bordeaux ; Espaces de concurrence et hiérarchie des établissements ; les stratégies familiales de scolarisation ; La régulation administrative et politique des espaces de concurrence ; Une étude de cas, la commune de Bordac. Pour mener ce travail, Georges Felouzis a utilisé le critère des prénoms comme indicateur d'origine.

FERRE Danielle, QUIESSE Jean-Marie coord., **L'orientation**, in *Cahiers pédagogiques*, n° 463, mai 2008, 70 p. En France, le mot « orientation » désigne à la fois le parcours professionnel d'une personne et la manière dont la société régule les flux d'entrée des jeunes générations dans les activités économiques. Ces deux sens du mot créent un malaise : pour les élèves, sommés tout au long de la scolarité de « faire des projets », puis de se contenter de « vœux » ; pour les familles, qui se sentent dépossédées de l'avenir de leurs enfants ; pour les professeurs, enjointes d'aider leurs élèves à construire un projet et puis de participer à une décision qui en est souvent très éloignée. Or aujourd'hui, la demande est forte de pouvoir « s'orienter par soi-même », faire ses propres choix de vie et les assumer.

Ce dossier permet de se faire une idée de l'état de l'orientation en rapport avec ses environnements, et éclaire la façon dont les divers acteurs se mobilisent pour qu'elle devienne « l'affaire de tous »... et surtout celle de la réussite de chaque élève. Pour répondre à ce défi et sortir du malaise, il s'agit de développer une « approche orientante » encore trop balbutiante en France.

GLASMAN Dominique, ŒUVRARD Françoise (dir.), **La déscolarisation**, Paris, La Dispute, 2004, 313 p. Durant trois ans, des chercheurs sont partis enquêter sur le terrain de la déscolarisation auprès de jeunes qui sont victimes mais aussi auprès des institutions et des populations des quartiers populaires pour en restituer la matière dans un ouvrage collectif. L'objet de l'étude aura été de repérer et d'analyser la diversité des parcours d'élèves. Mais aussi de savoir comment les professionnels et les institutions s'emparent du sujet et de quelle manière ils le problématifient. Ainsi plusieurs idées reçues sont reconsidérées à la lumière des résultats de l'enquête, notamment celle qui lie démission familiale et déscolarisation, ou encore celle qui croit pouvoir étudier ces processus sans se préoccuper de ce qui se passe à l'intérieur de l'école et des apprentissages. Ce travail est une sélection des éléments les plus parlants d'un programme interministériel de recherche (Éducation nationale, ministère de la Justice, ministère de l'Emploi et de la Solidarité), lancée en 1999. A signaler : Le chapitre 3 sur les « Conditions d'accès et d'intégration scolaires des primo-arrivants », par Claire Schiff.

MACHARD Luc, **Les manquements à l'obligation scolaire**, Paris, Ministère délégué à la Famille, janvier 2003, 168 p. + 199 p.

Dans ce rapport, remis le 21 janvier 2003 aux ministres de l'Éducation et de la Famille, le groupe de travail sur les manquements à l'obligation scolaire dresse tout d'abord un état des lieux : insuffisance des évaluations quantitatives, méconnaissance de la population touchée, pratiques administratives très hétérogènes dans les actions en direction des familles, cloisonnement dans le traitement des absences. À côté du phénomène de fréquentation irrégulière du système scolaire, le rapport pointe également : l'existence de jeunes ascolarisés, essentiellement parmi les populations immigrées en situation irrégulière ; celle d'enfants brutalement déscolarisés ou perdus de vue, parmi lesquels les enfants du voyage, les enfants

d'origine étrangère en situation irrégulière ou retirés du système scolaire pour travailler dans les ateliers clandestins, les jeunes délinquants en rupture sociale. Parmi les vingt-neuf propositions formulées, il est suggéré de moderniser les textes en distinguant trois niveaux d'intervention : l'établissement établit le dialogue avec la famille dans une relation de confiance ; en cas d'échec, l'inspecteur d'académie rappelle la loi, régule (enquête sociale, mesure d'assistance éducative) et réoriente l'élève ou propose aux parents de suivre un "module de responsabilisation parentale" ; en dernier lieu, recours à la sanction mais sans suspension des allocations familiales.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000020/0000.pdf>

Articles/Périodiques

CAILLE Jean-Paul, **Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés**, in *Educations et formations*, n°74, avril 2007, pp. 117-142

L'auteur présente les informations recueillies grâce au suivi, par le ministère de l'Education nationale, d'un panel d'élèves depuis leur entrée en collège en 1995. Il montre notamment, que sept ans après leur entrée en sixième, les enfants d'immigrés portent sur leur passé scolaire et leur avenir professionnel et universitaire un regard qui, comme pour les autres jeunes, tient pour beaucoup à leur situation scolaire, mais reste néanmoins singulier. Ainsi, lycéens professionnels ou déjà sortis du système éducatif, ils jugent plus négativement que les autres jeunes la manière dont s'est déroulée leur orientation.

<http://media.education.gouv.fr/file/02/7/5027.pdf>

COLCANAP Peggy, FAIVRE Jean-Michel coord., **École et familles**, in *Cahiers pédagogiques*, n° 465, septembre 2008, pp. 11-59

Si les textes officiels ont levé les barrières institutionnelles, le contact entre l'école et la famille, entre les enseignants et les parents reste empreint de méfiance et d'incompréhensions réciproques. Le dossier des *Cahiers pédagogiques* aborde cette thématique en une trentaine de courts articles de réflexion ou d'expérience, complétés par d'autres articles plus complets sur le site web de la revue, ainsi que par une bibliographie.

Collectif, **La notion de réussite**, in *Ville école intégration diversité*, n°152, mars 2008, 211p.

La politique actuelle en matière d'éducation a évincé la notion d'échec scolaire, pour celle plus positive de réussite : "réseaux ambition réussite", "programmes personnalisés de réussite éducative", "contrats individuels de réussite éducative", "réussite éducative du Plan de cohésion sociale"... Mais pour autant, cela ne change pas les représentations sociales ni la réalité des faits en matière de réussite ou d'échec. Des chercheurs, des responsables politiques, des décideurs du système éducatif, des acteurs de terrain sont associés à la rédaction de ce dossier. Ils s'attachent à bien définir cette notion de réussite et les termes associés : talents, compétence, égalité des chances... Ils répondent aux questions suivantes : Quelles sont les conditions de la réussite scolaire ? Quels en sont les moteurs ? Et puis, qui réussit ? Comment faire avec la diversité des talents et des conditions de vie ?

Collectif, **L'école pour tous : quel avenir ?** in *Ville-Ecole-Intégration Enjeux (VEI)*, n° 127, décembre 2001, 231 p.

La volonté de démocratiser l'école est affichée par les pouvoirs publics depuis des décennies, mais les inégalités perdurent. Des chercheurs et des enseignants exposent leur vision du problème à travers les trois approches suivantes : Territoire, marché scolaire, ségrégation : les enjeux de la régulation ; Les politiques de discrimination positive : entre invention, recomposition et sclérose ; Penser une pédagogie de la réussite. On y trouvera entre autres des réflexions sur les ZEP qui ont vingt ans d'existence, sur l'importance des représentations des enseignants par rapport à l'origine sociale et culturelle de l'élève, sur le marché scolaire et la présence de certains processus ségrégatifs persistants.

Collectif, **Les politiques de l'orientation scolaire et professionnelle**, in *La lettre d'information de la VST (Veille Scientifique et Technologique)*, n°25, mars 2007, 15 p.

Au sommaire de cette revue qui dresse un portrait des politiques de l'orientation scolaire et professionnelle aussi bien en France, que sur le plan européen (Angleterre...) et international (Québec) : Logiques institutionnelles et logiques individuelles : des convergences difficiles à trouver ; Normes de qualité et pratiques partenariales : pour une modernisation des dispositifs ; Le vécu de l'orientation : facteurs internes et externes influençant la trajectoire ; Vers une nouvelle guidance, pour une culture de l'orientation ; L'orientation à l'épreuve de l'emploi ?

PERIER Pierre, **L'indétermination scolaire des familles populaires et immigrées**, in *Diversité VEI*, n°146, septembre 2006, pp. 89-95

« Conscientes de l'enjeu de la scolarité, les familles populaires et immigrées n'en sont pas moins souvent démunies pour aider leurs enfants dans leurs apprentissages et leur orientation. En même temps qu'elle ouvre des perspectives nouvelles, de métier et de statut, la prolongation des études accroît l'indétermination sur les « choix » à opérer. Plus encore, ne peut-elle avoir pour effet de disqualifier les parents devenus incompetents et les figures de ce qu'il faut précisément éviter, socialement et professionnellement ? Les rapports au sein de la famille, la place et le pouvoir de chacun s'en trouvent alors profondément modifiés. » (résumé auteur)

PERROT Philippe, **La discrimination systémique dans le système éducatif français : Une étude de cas sur l'impact des conditions sociales de certification dans l'orientation des enfants des minorités ethniques d'un « collège de banlieue »** in *Cahiers de l'Urmis*, n°10-11, décembre 2006
<http://urmis.revues.org/index259.html>

ZIROTTI Jean-Pierre, **Les jugements des élèves issus de l'immigration sur les décisions d'orientation scolaire et les conditions de leur scolarisation**, in *Cahiers de l'URMIS*, n° 10-11, décembre 2006 - <http://urmis.revues.org/document249.html>

FAMILLE ISSUES DE L'IMMIGRATION - ECOLE

Ouvrages/Rapports

BERTHELIER Robert, **Enfants de migrants à l'école française**, Paris, L'Harmattan, 2006, 209 p.
Dans cet ouvrage, l'auteur aborde les difficultés scolaires des enfants de migrants dans une perspective psycholinguistique. Cela « l'amène à envisager la question des statuts des langues et cultures en présence, le rôle de notre système éducatif, sur lequel il porte un regard critique et celui des parents. En alternative aux pédagogies bilingues et/ou actives, il propose la reconnaissance et l'introduction dans l'institution scolaire des cultures immigrées : ces pédagogies interculturelles dont des expériences sont présentées ici pourraient représenter un remède possible à l'échec scolaire »

CREFE AIN-RHONE, **Accompagner la scolarité de l'enfant et établir des liens avec les parents : journée départementale de l'accompagnement scolaire dans le Rhône (Bron, 24 oct. 2000)** ; 2001, 26 p
Cette journée est l'occasion de faire le point sur les dispositifs, les modalités d'action et le sens de l'accompagnement scolaire. Elle est introduite par le rappel de l'évolution de la législation et les tentatives de mise en cohérence avec le terrain, entre 1982 et 2000, dans le Rhône. En effet, on voit une complexité grandir compte tenu des circulaires successives créant les dispositifs (AEPS, RSE, CLAS, CEL), de la spécificité des territoires (ZEP, ZUS, REP,...) et des partenaires impliqués (FAS, CAF, Etat, Collectivités territoriales). Les objectifs sont formalisés dans une charte. Pour tenter de trouver une cohérence entre les exigences politiques et les actions, des comités de pilotage se mettent en place. L'ensemble des conférences et des échanges avec le public met en évidence les malentendus entre l'école et les familles, d'une part, ainsi que la question de qualification des acteurs pour répondre aux exigences politiques, en termes de contractualisation, de démarches administratives et de partenariat, d'autre part.

CREFE AIN-RHONE ; **Transmission, éducation, socialisation : éduquer c'est l'affaire de tous : actes des 3èmes Journées Famille du Crefe Ain-Rhône (Lyon, 31 mai et 1er juin 2001)**, 2002, 43 p
De nombreuses difficultés se posent au moment de l'adolescence, plus vives encore pour des familles immigrées : afin de tenter d'aider les parents et les jeunes, de nombreuses actions (soutien à la parentalité, tiers lieux éducatifs) se sont développées depuis 20 ans. Afin d'éclairer ces problématiques, des chercheurs et des acteurs ont été réunis pour une journée de réflexion : Un philosophe, Bruno Giuliani rappelle les valeurs universelles de l'éducation ; Un sociologue, Jacques Barou, expose les problèmes posés pour les familles immigrées, dans leur fonction éducative, face au système éducatif français, qui se cristallisent avec l'adolescence ; Une psychologue, Dominique Ginet, revient sur les conditions spécifiques de la socialisation des adolescents. Des synthèses rendent compte des échanges avec les participants, sur ces thématiques.

DUBET François direction, **École, familles : le malentendu**, Paris, Textuel, 1997, 167 p.
Un accord paraît s'être brisé. Les querelles entre les familles et l'école ne cessent d'alimenter les remises en cause de l'institution scolaire. D'où vient ce malentendu ? C'est à cette question toute contemporaine que répondent collectivement les auteurs de ce livre, sous la direction de François Dubet. Pour celui-ci, l'école républicaine est largement devenue un mythe. Il montre comment la massification scolaire a changé les règles du jeu qui demeurent perverties par la discrimination sociale. Refusant de voir l'école abandonnée à la concurrence des groupes sociaux, les auteurs veulent croire à un contrat républicain renouvelé.

UDAF du Bas-Rhin, Centre de ressources « Famille et parentalité », **Répertoire d'Actions de soutien à la Fonction Parentale du Bas-Rhin**, Strasbourg, UDAF 67, 2005, 136 p.
Ce répertoire présente plus d'une centaine d'actions de soutien à la fonction parentale, sur le Bas-Rhin. Les actions s'adressent à tous les parents et avec une implication importante de ceux-ci dans l'animation, voire pour certains dans le lancement et le portage des actions. Le but du répertoire est de favoriser l'orientation des parents vers des propositions diverses selon leurs besoins et désirs.

Articles/Périodiques

Collectif, **Les familles et l'école : une relation difficile**, in *Ville-École-Intégration Enjeux (VEI)*, n° 114, septembre 1998, 200 p.
Sont abordées à travers différentes approches les questions relatives à l'association des familles, le rapport des familles populaires et des familles immigrées à l'école (« Les relations entre familles d'origine étrangère et institution scolaire : attentes et malentendus », par Ahsène Zehraoui), la place de l'accompagnement scolaire. On y retrouve des articles de Bernard Lahire, Françoise Lorcerie, Dominique Glasman.

LORCERIE Françoise, **La relation famille – école : une perspective systémique**, in *Les Cahiers de Profession Banlieue*, dossier « Familles et professionnels, quelles coopérations ? » juin 2006, pp. 67-84

Le thème du partenariat entre les familles et l'école est un sujet récurrent depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Pour autant les relations entre les familles et l'école mettent en jeu bien plus que des relations personnelles : des régulations profondes, naturalisées et anciennes du système scolaire ». Dans cet article Françoise LORCERIE met en évidence les impossibilités et les blocages de la relation parents – école, pour montrer à quel point sont exceptionnelles les actions sur le terrain qui ne se laissent pas limiter par les blocages en question et qui permettent donc de déboucher sur des changements.

ELEVES NOUVELLEMENT ARRIVES EN FRANCE (ENAF)

Ouvrages/Rapports

Collectif, **L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ? Actes de l'université d'automne, organisée par l'académie de Créteil les 25-28 octobre 2004**, CRDP Académie de Versailles, 2005, 164 p.

L'académie de Créteil, l'inspection générale de l'Éducation nationale et la direction de l'Enseignement scolaire ont organisé des journées consacrées à une réflexion entre les partenaires du système scolaire sur l'intégration des élèves nouvellement arrivés. Elles se sont tenues du 25 au 28 octobre 2004 à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur. Comment accueillir ceux qui arrivent d'un pays déchiré, ou sont marqués par les traces toujours visibles d'un certain passé colonial ; comment se situer soi-même en tant qu'acteur dans l'école, dans la ville ; comment évaluer les pratiques : autant de questions auxquelles les différents participants ont tenté de répondre au travers d'exposés, d'échanges et de témoignages.

http://media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/61/2/integration_nouveaux_arrivants_109612.pdf

GOÏ Cécile, **Des élèves venus d'ailleurs**, Orléans, CRDP Académie Orléans-Tours, 2005, 104 p. (Coll. Les Cahiers Ville École Intégration)

Cet ouvrage est le fruit d'une expérience de 15 ans dans l'accueil et la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France. Il vise à apporter des informations, des pistes de réflexion et de mise en œuvre pratique. La première partie pose le cadre contextuel et institutionnel de l'accueil des enfants non francophones en France et à l'école française. La deuxième partie est destinée à proposer aux enseignants un « protocole » d'accueil et de prise en charge des enfants étrangers qui sont inscrits dans leur classe. La troisième partie apporte un éclairage différent, grâce au point de vue de chercheurs sur les obstacles culturels ou psychoaffectifs qui peuvent entraver le parcours de l'enfant.

GRIMALDI Claire coord., **Accueillir les élèves étrangers**, Paris, Amiens, L'Harmattan, Licorne, 1998, 158 p.

Cet ouvrage s'intéresse à l'accueil des élèves étrangers à l'école qui recouvre, selon ses auteurs, une double dimension : 1-L'accueil, en général, dans la notion de gestion de la diversité, pour cela les auteurs analysent les pratiques et dispositifs d'accueil à l'école et également les dispositifs d'accueil des familles dans trois départements français ; 2-L'évaluation des compétences d'accueil dans la communication, les pratiques pédagogiques, les outils de formation.

Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), **La scolarisation des enfants étrangers**, Paris, Gisti, juin 2004, 31 p. (Coll. Les cahiers juridiques)

Suite à la circulaire datée du 20 mars 2002 réaffirmant très fermement le droit à la scolarisation des élèves étrangers dans le premier et le second degrés d'enseignement, ce cahier juridique rappelle à nouveau les textes internationaux et les textes de droit interne qui érigent le droit à l'éducation en droit fondamental, de même que les nombreuses instructions ou réponses administratives qui rappellent l'existence de ce droit. D'autre part il expose les arguments et voies de recours contre le refus de scolarisation.

LECOURBE Anne, POLVERINI Jérôme, GUERIN Jean-Claude, STORTI Martine, **Les modalités de scolarisation des élèves non-francophones nouvellement arrivés en France : rapport à monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche**, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Inspection générale de l'éducation nationale, Paris, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, 2002, 80 p.

Ce rapport présente une évaluation des structures destinées à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France à partir d'une analyse effectuée dans huit académies significatives. Il formule des constats et des propositions sur la situation de ces élèves : problèmes d'accueil, vieillissement des personnes accueillies, répartition géographique, redéfinition des missions des CEFISEM, niveaux scolaires hétérogènes, apprentissage du français dans des classes spéciales.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000143/0000.pdf>

MANGADO Eunice, GINER Clothilde, **Enfants et jeunes nouvellement arrivés. Guide de l'accompagnement éducatif**, 2007, INJEP, 141 p., annexes 2 p. (Jeunesse éducation territoires - Cahier de l'action)

Comment accueillir les enfants et jeunes nouvellement arrivés ? Comment faciliter leur découverte d'un nouvel environnement social, culturel, scolaire et les aider à se faire une place dans la cité ? L'accompagnement de ces enfants n'est pas qu'une affaire de spécialistes. Tous, enseignants, étudiants, parents, travailleurs sociaux, simples voisins ont un rôle à y jouer. Ce guide s'adresse à toutes les personnes susceptibles d'intervenir auprès de ce public et qui recherche une réflexion ou un outil sur le sujet.

ZOÏA Geneviève, SCHIFF Claire, **L'accueil à l'école des élèves primo-arrivants en France**, Paris, la Documentation française, 2004

Deux études regroupées ici et traitant de l'accueil des élèves primo-arrivants à l'école rendent compte des difficultés pratiques et des obstacles auxquels se heurte l'obligation de leur scolarisation. La première, "Émigrer en France à l'âge du collège", de Geneviève Zoïa décrit le cas de l'espace d'accueil L.S. Senghor, mis en place de manière expérimentale à Montpellier, lequel constitue une tentative originale de compléter l'action pour les adultes de la plate-forme d'accueil de l'Omi par un dispositif ouvert aux enfants.

La deuxième étude "Les obstacles institutionnels à l'accès des enfants et des adolescents nouvellement arrivés en France à une scolarité ordinaire" de Claire Schiff, pointe le déficit d'évaluation fine des compétences linguistiques et scolaires de ces jeunes et l'insuffisance de modules de soutien en français quand ils intègrent le cursus ordinaire. Ceci conduit à l'échec, à la relégation dans des filières peu valorisantes ou à la non scolarisation des plus âgés, alors que les deux études mettent en avant le très grand respect de ces primo-arrivants pour l'école et leurs enseignants, et leur profond désir de réussir.

Articles/périodiques

Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), **Etrangers devant l'école**, in *Plein droit*, n° 64, avril 2005, 40 p.

Ce dossier passe tour à tour en revue l'arsenal juridique concernant le droit à l'école, le dispositif d'accueil des primo-migrants, le cas des enfants et adolescents nouvellement arrivés en France dans les processus de déscolarisation, l'avenir amputé des jeunes mineurs étrangers entrés en France en dehors des procédures légales et auxquels est refusé l'accès aux formations en apprentissage, le problème des milliers d'enfants non scolarisés en Guyane, le renvoi des lycéens sans-papiers. Est joint également un cahier de jurisprudence sur le thème du droit à l'école. Hors dossier est évoqué le difficile accès des étudiants étrangers à un emploi au cours ou au-delà de leurs études.

Collectif, **Le principe d'hospitalité**, in *Ville école intégration enjeux*, n°153, CNDP, p.3-191, 2008.

Ce numéro est consacré à la notion d'hospitalité et d'accueil des étrangers et notamment des enfants étrangers, au sein du système scolaire notamment. Anne Gotman interroge la notion d'hospitalité à travers une approche socio-historique. Claude Cortier retrace l'histoire des dispositifs d'accueil et de scolarisation et la place accordée à la pédagogie interculturelle dans ces lieux. Sont également abordés les cas de l'école suisse dans son rapport à la diversité culturelle ; celui de l'école en Belgique francophone, de l'école cayennaise à travers la situation particulière des enfants créoles haïtiens fortement stigmatisés au sein de cette école. Sont interrogées les notions d'accueil des enfants (les rituels d'accueil, la place accordée à la diversité dans l'accueil de l'enfant, à travers l'expérience du réseau européen DECET). Différents collègues témoignent de leurs dispositifs d'accueil.

Collectif, **Enfants nouvellement arrivés en France : Le rendez-vous avec l'école**, in *Ecarts d'identité*, n° 110, 2007, 113 p.

Les contributions au présent numéro s'intéressent aux enfants nouvellement arrivés (ENA) et aux différents dispositifs et réseaux d'acteurs chargés de faciliter leur réussite à l'école.

Collectif, **Prévenir les ruptures scolaires**, in *Ville-École-Intégration Enjeux (VEI)*, n° 132, mars 2003, 227 p. Préoccupés par la question de la déscolarisation d'un nombre important de jeunes, les pouvoirs publics ont lancé un programme de recherche sur ce sujet. Ainsi pourra-t-on trouver dans ce numéro sept articles issus des recherches du même programme, qui pour l'occasion a sollicité différents points de vue d'auteurs pour pouvoir donner matière à réflexion sur la caractérisation des publics visés, sur la nature et la qualité des interactions qui se font jour dans l'école, sur les impératifs de la scolarisation, et enfin sur les moyens de prévenir et de remédier à ces décrochages. Au sommaire notamment : Trajectoires de jeunes migrants à leur arrivée en France. Institutions d'accueil : plate-forme et collège, de G. Zoïa et L. Visier ; Une difficulté spécifique d'accès au système scolaire. Les jeunes primo-migrants en attente de scolarisation, de C. Schiffet M. Lazaridis ; La mal-scolarisation des enfants de migrants, de F. Sicot.

Collectif, **La scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France**, in *VEI*, H-S, n° 3, oct. 2001, 189 p. Les journées des 29 et 30 mai 2001 organisées par l'Éducation nationale avaient pour objet de dresser un bilan des mesures mises en place depuis trente ans en faveur de la scolarisation des élèves arrivant de l'étranger : classes d'initiation et cours de rattrapage intégrés, classes d'accueil et centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (Cefisem).

Institut national de recherche pédagogique (INRP), **Éducation, migration, inégalités et intégration en Europe**, in *Dossier d'actualité*, n° 35, mai 2008, 12 p.

Ce dossier propose de faire le point sur la scolarisation des enfants migrants en se basant sur un certain nombre de références bibliographiques et en proposant des exemples significatifs. Partant de la question des performances des élèves migrants, les auteurs abordent les questions d'accès à l'école, les problèmes linguistiques, le lien entre facteurs socioculturels et facteurs socio ethniques, l'identité ou encore les phénomènes discriminatoires. Les attitudes et représentations des familles et des enseignants sont également abordées, ainsi que les dispositifs d'aide et d'accueil. Enfin, les auteurs apportent des éclairages sur quelques concepts utilisés.

http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/pdf/35_mai2008.pdf

SITOGRAPHIE - EDUCATION

Des lieux ressources

CASNAV

Centres académiques pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage
La liste des sites internet des CASNAV par région est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.cndp.fr/vei/ressources/carnet/casnav.htm>

Centre de ressources Ville Ecole Intégration (VEI)

Service spécialisé du Centre national de Documentation pédagogique (CNDP), qui a pour mission d'informer tous les acteurs de l'éducation (au sens large) et de l'action sociale. Il couvre trois domaines : l'intégration, l'éducation, la formation. Il propose notamment des dossiers documentaires sur les thématiques suivantes : Les élèves nouvellement arrivés en France ; Les enfants du voyage et des familles non sédentaires. Une base documentaire sur les thématiques du centre est également consultable.

<http://www2.cndp.fr/vei/>

Déchiffrer l'école

Educnet est un site dédié à l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation (TICE). Cette rubrique propose d'aider les élèves à « Déchiffrer l'école ». Ainsi avec l'aide d'un guide d'utilisation pédagogique rédigé par des professeurs, l'élève est invité à mieux comprendre la société, à bien lire les comptes et à déchiffrer les statistiques concernant notamment les questions de massification/démocratisation et de formation/qualification/emploi.

<http://www.educnet.education.fr/comptes/ecole/default.htm>

Ministère de l'Éducation nationale – Rubrique Évaluation et statistiques

Cette rubrique du site du ministère de l'Éducation nationale propose des publications, des évaluations, des indicateurs et des statistiques sur le système éducatif au sens large.

<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

Observatoire des inégalités

L'Observatoire des inégalités est un organisme indépendant d'information et d'analyse sur les inégalités. Il propose sur son site une rubrique consacrée à l'éducation et à la formation, avec des données statistiques et d'analyse, notamment sur : système éducatif ; Niveau, difficultés scolaires ; Ecole et emploi...

<http://www.inegalites.fr/>

Des outils :

Sur Radio Canada :

Une expérience au Canada menée dans une école sur le vécu de la discrimination :

http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_10939.shtml

La Fédération Léo Lagrange : Le Programme Démocratie & Courage! propose aux établissements scolaires des interventions pour sensibiliser les jeunes sur les discriminations et la citoyenneté :

<http://www.democratie-courage.fr/>

Le Cercle d'Action pour la Promotion de la Diversité en France (CAPDIV) :

A l'initiative de chercheurs, de responsables associatifs, de personnes issues de la société civile ou du monde politique qui souhaitent réfléchir et émettre des propositions pour promouvoir la diversité en France. Des vidéos de sensibilisation à la question de la diversité sont diffusées, à destination d'un jeune public ou construites par des jeunes.

<http://www.capdiv.org/V4/index.php>

Jeux

L'Europe contre le racisme : Identité européenne et Droits de l'Homme - Tous différents, tous égaux - "La vie en plus", Olympio-La cinquième - Ensemble contre le racisme - GILIBERTI Giuseppe, BOUVIER Jérôme Conseil de l'Europe, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), FRANCAS, Ligue de l'Enseignement, Fédération des Centres Sociaux, Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) - 1997 26 min 1 vidéo + 1kit pédagogique + 1 fascicule CD Rom

Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP); Association de Lutte contre l'Illettrisme, ALCI ; Arbousier (L') **Distinction ou les discriminations en question : jeu pédagogique de société** 2007 valorémis 252 questions classées par thèmes, plateau de jeu
Distinction vise à créer un espace de dialogue autour des représentations. Partant du principe que « nous sommes tous susceptibles d'être discriminants », le jeu peut être utilisé par les professionnels avec les

publics qu'ils accompagnent mais également au sein de leurs équipes pour clarifier leur propre rapport à l'autre et à la communication. Il est constitué de 252 questions ouvertes portant sur différents domaines : familial, symbolique, amical, professionnel, personnel, social, institutionnel.

Multimédia

COLLECTIF **Pas d'histoires : 12 regards sur le racisme au quotidien** 1h135mn Médiathèque des 3 Mondes 2001

Pas d'histoires est issu d'un appel à scénarios auprès des 16-26 ans. Ces films offrent une réflexion nuancée sur ce qu'on appelle le racisme ordinaire en mettant en scène différents milieux de rencontre ou de cohabitation : l'école, le travail, les transports en commun, les grandes surfaces, la voie publique... où les humiliations et les vexations auxquelles nous participons tous, se reflètent quotidiennement. En complément, 12 fiches pédagogiques à imprimer.

Toi et moi : évoquer la différence pour apprendre la tolérance : série documentaire jeune public en 22 épisodes. PUIG

GRENETIER Caroline. 22 x 13 min. La Cuisine aux images productions (Lyon), Ligue de l'enseignement Rhône-Alpes. 2006

Mission locale de la Ciotat. **Discrimination : où est la solution ?** 120mn. 2006

Documentaire (trois parties) qui donne la parole à trois groupes d'acteurs : victimes (potentielles), "institutionnels" et chercheurs en sciences humaines et sociales. Cette expérience, menée dans le cadre des actions de prévention des discriminations sur le marché du travail, mises en œuvre depuis 2001 par la mission locale du canton de La Ciotat, vise à favoriser la visibilité de ce phénomène. Avec pour objectif de montrer que le nécessaire changement des pratiques des acteurs ne peut avoir lieu qu'avec une démarche de conscientisation du phénomène, et notamment celui du vécu du racisme. « Discriminations : où est la solution ? » s'inspire de la démarche d'auto médiatisation de Moderniser Sans Exclure dont la clef de voûte est l'instauration d'un dialogue via la vidéo entre des bénéficiaires et différents cercles d'acteurs. Nous avons enrichi ce concept en lui donnant une visée pédagogique par une collaboration avec le sociologue Olivier NOEL, spécialiste des questions de discrimination, à l'ISCRA-Méditerranée.

RECI

Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration

Responsable de publication :
Murielle Maffessoli – Déléguée du Réseau
Octobre 2011



<http://www.reseau-reci.org> – contact@reseau-reci.org